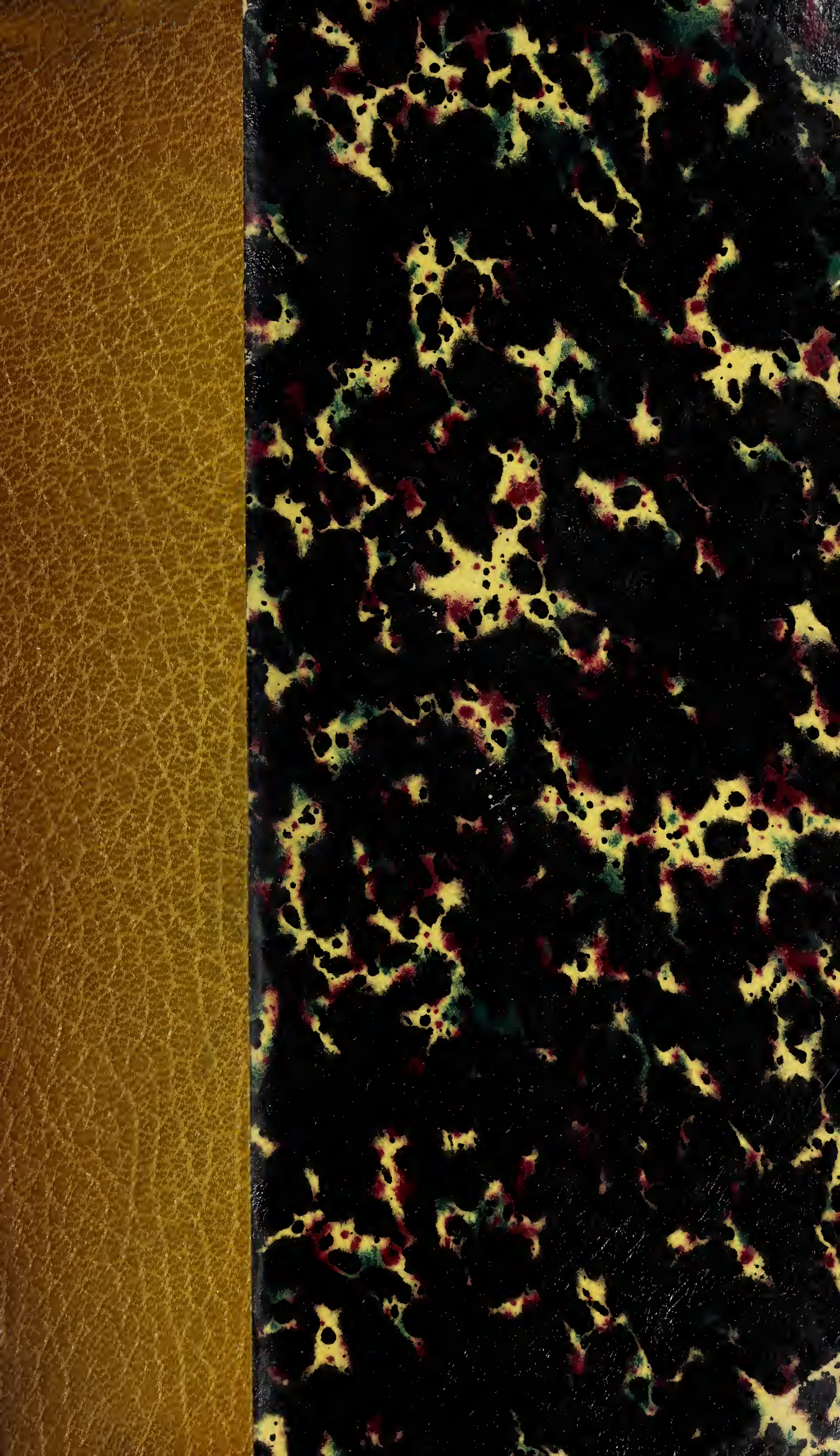
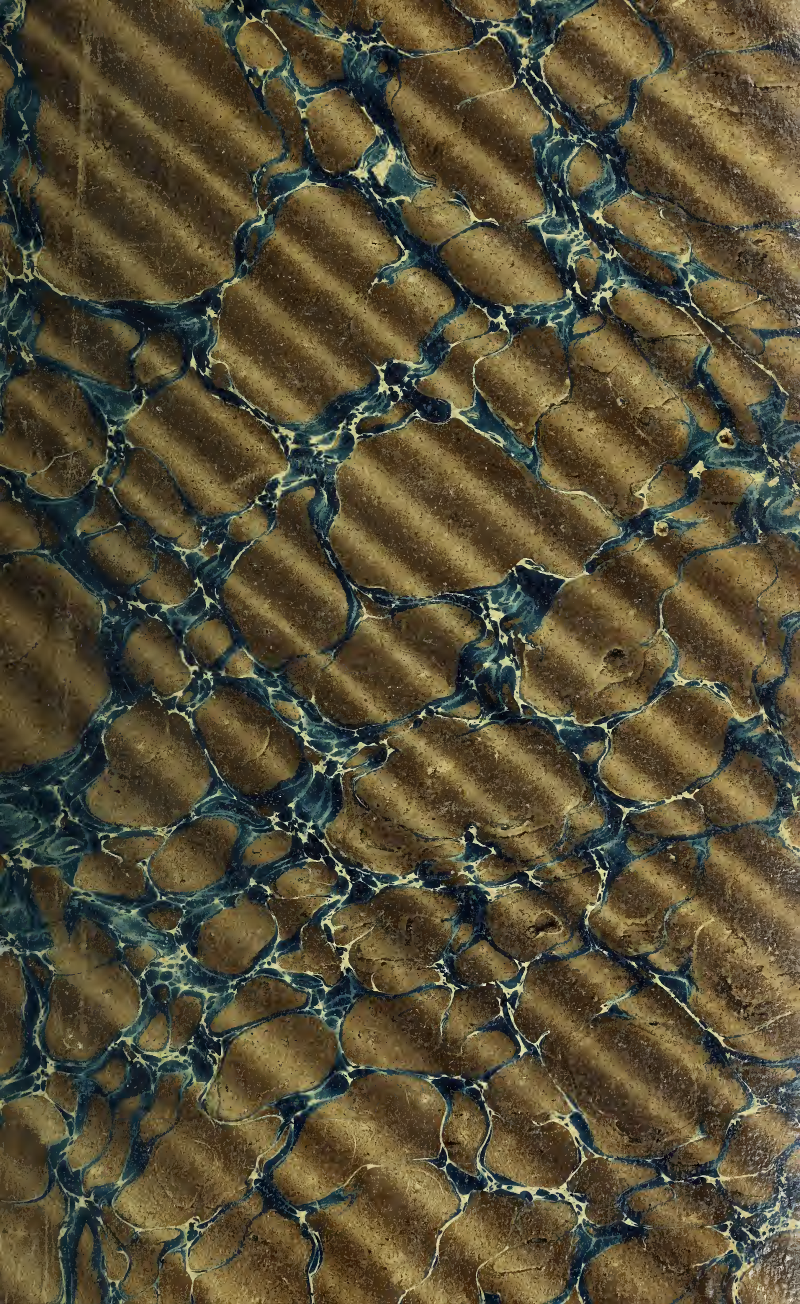




LE

LAI DE L'OISELET

IMPRIMÉ

POUR LE MARIAGE

DEPRET-BIXIO

19 Avril 1884

LE

LAI DE L'OISELET

LE
LAI DE L'OISELET

POÈME FRANÇAIS

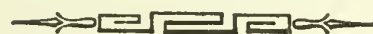
DU XIIIe SIÈCLE

PUBLIÉ

d'après les cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale
et accompagné d'une introduction

PAR

GASTON PARIS



PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1884

A

MADAME ABEILLE DEPRET

NÉE BIXIO

MA CHÈRE ABEILLE,

Vous voilà officiellement ma nièce ; j'en sais beaucoup de gré à Philippe, mais à vrai dire vous l'étiez déjà. En songeant à mon présent de noces, je me suis rappelé un gracieux usage italien. Jadis, pour peu que de jeunes époux eussent un poète parmi leurs amis (et qui n'en avait pas au moins un dans le pays où le sonnet fleurit autant que l'oranger ?), il faisait impri-

mer, pour le jour du mariage, quelque pompeux épithalame ou quelque galant madrigal. Cette coutume n'a pas disparu; mais peu à peu les amis qui maniaient une plume sans l'employer à écrire des vers ont été jaloux des rimeurs et ont voulu, eux aussi, mettre dans la corbeille un cadeau de leur façon. De là ces innombrables publications « pour noces » qui paraissent chez nos voisins (ou plutôt qui ne paraissent pas, car elles ne sont jamais imprimées que pour les époux et leurs amis), et qui forment toute une littérature des plus variées. On ne se soucie nullement, d'ordinaire, de faire cadrer le sujet de la publication avec ce qui en est l'occasion : on imprime ce qu'on a sous la main, et on se contente de mettre en tête la date du mariage et le nom des

époux, en y joignant une courte dédicace.

C'est cet usage que j'ai voulu imiter, et la pensée m'en était bien naturellement suggérée. Votre grand-père, ma chère Abeille, qui est aussi celui de Philippe, n'était pas seulement Italien de naissance. Il a donné son grand cœur à la France qui l'avait adopté et pour laquelle il a versé son sang; mais dans ce cœur vécut toujours l'amour de la première patrie, uni à celui de la seconde. L'histoire dira ce que l'Italie doit à Alexandre Bixio. Pour moi, je me souviens que c'est lui qui, en 1863, me fit connaître le beau pays que je devais revoir en 1872 et en 1875, que j'espère bien visiter encore, qui m'a montré tant de bienveillance, et où j'ai formé, à Florence, à Pise, à Rome, à

Palerme et ailleurs, de si précieuses amitiés. Si votre grand-père à tous deux pouvait être témoin de votre bonheur, il lui plairait de le voir célébrer par un usage pris à l'Italie; et moi, qu'il a traité comme un fils, moi qui l'ai tant aimé en retour, qui ai toujours tant désiré le satisfaire, qui, souvent encore, me prends à me demander, avant d'agir de telle ou telle façon, ce qu'il en penserait, je suis content de songer qu'il verrait avec plaisir cette publication *per nozze*. Votre père, ma chère Abeille, tout bon Français qu'il est, n'a pas non plus oublié son origine : il a servi dans l'armée italienne, et c'est à Naples qu'il a choisi sa femme. Quel meilleur moyen pouvait-il prendre, pour nous faire aimer et apprécier l'Italie, que d'en ramener votre mère ?

Recevez donc, Philippe et vous, mon petit présent, qui, s'il est italien de forme, est très français de fond. J'ai voulu vous servir un plat de mon métier, et j'ai dû le préparer et l'accommoder un peu à la hâte : c'est votre faute; pourquoi vous mariez-vous si vite ? Je n'ai pu joindre au *Lai de l'oiselet* que quelques notes qui ont seulement pour but de vous permettre de le lire facilement, et il vaut la peine d'être lu. Si quelque endroit vous arrête encore, j'aurai le plaisir de vous l'expliquer. Vous suivrez avec intérêt, en lisant l'*Introduction*, le long voyage d'une ingénieuse parabole des bords de l'Indus à ceux de la Seine, et vous pourrez, mes chers amis, tirer profit, dans la vie qui commence pour vous, des sages leçons qu'elle donne. *Ne crois pas tout ce qu'on*

te dit; ne regrette pas ce que tu n'as jamais eu; garde bien ce que tu as; tels sont les trois *sens* qu'enseigne l'oiselet français : en les appliquant à propos, vous reconnaîtrez qu'ils peuvent rendre de vrais services.

Maintenant, pardonnez-moi de vous retenir si longtemps dans un jour où vous avez bien d'autres choses en tête que mon petit oiseau et moi, et permettez-moi de vous embrasser de cœur tous les deux.

Votre oncle,

GASTON PARIS.

19 avril 1884.

INTRODUCTION

I

A sagesse des Indiens et leur faculté d'invention ingénieuse leur ont fait créer la plus grande partie des courtes fictions qui, sous forme de contes ou de fables, ayant franchi à des époques diverses les mers qui font communiquer l'Inde avec l'Égypte, ou les montagnes qui la séparent de la Perse, circulent depuis des siècles parmi les diverses nations de l'Orient et de l'Occident, les charment par leur sujet et les instruisent par leur morale. De ce nombre est aussi l'historiette qui a fourni

son thème au poème français qu'on lira plus loin. La forme sanscrite dans laquelle elle a certainement été conçue n'a pas encore été retrouvée ; mais l'existence n'en est pas douteuse : elle est attestée par de nombreuses dérivations plus ou moins directes.

La première se trouve dans le célèbre roman grec de *Barlaam et Joasaph*, l'une des productions les plus curieuses de la littérature byzantine. On en a longtemps attribué la rédaction à saint Jean de Damas (670-760 environ) ; mais il paraît plus ancien : il a du être écrit à Jérusalem au VIIe, peut-être même au VIe siècle. Ce qui en fait le plus grand intérêt, c'est que, sous le nom du prince indien Joasaph, l'auteur raconte en réalité l'histoire légendaire du Bouddha, devenu sous sa plume un ascète chrétien converti de l'idolâtrie à la vraie religion par un certain Barlaam. Ce roman eut un grand succès et passa pour une histoire vraie, si bien que Joasaph, c'est-à-dire le Bouddha, figure encore aujourd'hui comme un saint dans

le martyrologe de l'Église romaine, comme dans le calendrier de l'Église grecque. Il y a en effet entre l'enseignement moral du christianisme et celui du bouddhisme, malgré la différence des points de départ, des rapports si frappants, que l'un a pu très facilement emprunter beaucoup des paraboles et des récits que l'autre avait créés pour rendre cet enseignement plus sensible et plus efficace. C'est ce qu'a fait l'auteur de *Barlaam et Joasaph,* non seulement pour le cadre général de son livre, pris dans la légende du Bouddha, mais pour plusieurs petits récits, bouddhiques aussi de caractère ou d'adoption. De ce nombre est celui qui nous occupe, qu'il met dans la bouche de Barlaam, inculquant au jeune Joasaph la doctrine chrétienne. Voici comment il le rapporte :

Un oiseleur (1) avait pris un des oiseaux les plus

(1) Au lieu d'ἰξευτής, le manuscrit grec suivi par le traducteur latin portait sans doute τοξευτής, qu'il a rendu par « sagittarius ».

petits (on l'appelle un rossignol), et il allait le tuer avec son couteau, mais l'oiseau reçut la faculté de parler et lui dit : « A quoi te servira-t-il de m'ôter la vie? Tu ne pourras apaiser ta faim avec mon corps; mais si tu voulais me relâcher, je te donnerais trois préceptes qui, si tu les suis bien, pourront t'être d'un grand avantage. » L'oiseleur, surpris d'entendre l'oiseau parler, promit de le relâcher s'il lui communiquait ces trois utiles préceptes. « Écoute donc, » dit l'oiseau. « Voici le premier : *N'essaie jamais d'atteindre une chose qui ne peut être atteinte.* Voici le second : *Ne te chagrine pas pour une chose perdue et impossible à recouvrer* (1). Voici le troisième : *Ne crois jamais à une parole incroyable.* Observe ces trois recommandations, et tu t'en trouveras bien. » Le chasseur laissa donc l'oiseau s'envoler, comme il le lui avait promis. Et le rossignol, en voltigeant au-dessus de sa tête, se mit à chanter doucement; puis, sa chanson finie, voulant savoir si l'homme avait compris la valeur de ses préceptes et en avait retiré quelque utilité, il lui dit : « Que tu

(1) Le texte porte : μὴ μεταμελοῦ ἐπὶ πράγματι παρελθόντι, mais la traduction latine, qui donne : *Ne doleas de re perdita et irrecuperabili,* reproduit sans doute mieux l'original, comme le montre la comparaison d'autres versions et du texte grec lui-même plus loin.

as été déraisonnable! tu as perdu par ta faute un grand trésor : j'ai dans mes entrailles une perle plus grosse qu'un œuf d'autruche. » L'homme, en entendant ces mots, fut plein de douleur : il tendit son filet et s'efforça de reprendre l'oiseau ; il lui disait : « Viens dans ma maison, j'aurai tous les soins de toi, je te nourrirai de mes mains et je te laisserai voler à ton aise. » Mais le rossignol lui répondit : « Maintenant je vois que tu es vraiment déraisonnable. Tu n'as retiré aucun fruit des préceptes que je t'ai donnés : tu te chagrines de m'avoir perdu quand tu ne peux me recouvrer; tu as essayé de me prendre quand il t'est impossible de m'atteindre ; et tu crois qu'il y a dans mes entrailles une perle plus grosse qu'un œuf d'autruche, quand mon corps tout entier n'atteint pas à cette grosseur (1). »

Le rédacteur du roman grec a donné à cette fable une morale qui n'était certainement pas dans sa source indienne et qui ne lui convient guère : « Non moins sots sont les hommes qui ont confiance dans les idoles, qui adorent des dieux façonnés par eux et se figurent être gardés par ceux dont ils sont les gardiens. »

(1) Boissonade, *Anecdota graeca*, IV, 79.

Ce roman de *Barlaam et Joasaph* a eu une fortune singulière (1). On en fit de bonne heure une version syriaque (2), qui est perdue (3), mais de laquelle est issue une traduction arabe (4), encore inédite (5), ainsi qu'une autre version arabe faite sur le grec (6). Dans une troisième

(1) Il a même été traduit dans la langue principale des Philippines, le tagal, et répandu là par les missionnaires comme livre d'instruction chrétienne.

(2) Telle est du moins l'opinion généralement admise (voy. *Barlaam und Josaphat* des Gui de Cambrai, herausgegeben von H. ZOTENBERG und P. MEYER, p. 315). J'ai émis autrefois l'hypothèse que le grec pourrait bien au contraire être traduit du syriaque, auquel l'arabe remonterait aussi directement.

(3) D'après M. RHYS DAVIDS, *Buddhist Birth-Stories*, p. xcv, cette version syriaque existerait en manuscrit; mais je ne sais où l'auteur a pris ce renseignement.

(4) Elle a servi à son tour d'original à une version éthiopienne (ZOTENBERG et MEYER, *l. c.*, p. 316).

(5) On ne sait à quel original remonte une version arménienne, dont on ne connaît que l'existence (ZOTENBERG et MEYER, p. 317).

(6) Voyez DORN, dans le *Bulletin historique-philologique* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, t. IX, n° 20-21 (1852).

version arabe, inédite également, le roman chrétien a été transformé en un roman musulman : Barlaam est devenu un derviche (1). De cette version arabe est issue une version juive qui, par un nouveau retour de fortune, a fait servir la légende, originairement bouddhique, puis chrétienne, puis musulmane, à l'enseignement des doctrines du judaïsme (2).

Ces diverses traductions n'auraient pas d'intérêt pour la question qui nous occupe, si elles se bornaient à reproduire tel quel le conte de l'oiseau ; mais il n'en est pas tout à fait ainsi, et c'est pourquoi je dois parler de celles des versions de ce conte, insérées dans le roman, qui ont pu venir à ma connaissance.

Le *Barlaam* juif, appelé *Ben Hammelek va-Hannazir (le Prince et le Derviche)*, qui a été

(1) Zotenberg et Meyer, *l. c.*, p. 316.

(2) Cette version juive, intitulée *le Prince et le Derviche* comme le roman arabe dont elle dérive, a été souvent imprimée; voy. le mémoire cité de Dorn.

traduit en allemand (1), raconte ainsi l'histoire qui nous intéresse (2). Je ne donne ce texte, fort prolixe, que dans un résumé.

Un homme avait un beau jardin et s'apercevait qu'un oiseau y venait chaque jour et en mangeait les plus beaux fruits. Il lui tendit un piège et le prit. L'oiseau lui dit : « Rends-moi la liberté et je te donnerai trois avis fort précieux que je tiens de mes ancêtres (3). — Donne-les-moi, » lui dit l'homme, « et je te relâcherai. » L'oiseau lui dit : « *Ne t'afflige pas de ce que tu auras perdu; n'essaie pas d'avoir ce que tu ne peux atteindre*; *ne crois pas des choses impossibles.* » L'homme le laissa aller, et l'oi-

(1) Ibn Chisdai, *Prinz und Derwisch*, übersetzt von W.-A. Meisel (2e éd., Pest, 1860), 21e porte. Je n'ai pas eu le livre sous les yeux ; je dois à M. Israël Lévi l'abrégé que je donne.

(2) Dans un livre juif imprimé pour la première fois en 1554 à Ferrare « d'après un ancien manuscrit, » le *Hibbour Maasiot* (*Recueil d'histoires*), notre conte est au contraire tout semblable à celui du *Barlaam* grec ; j'en dois la traduction à l'obligeance de M. Israël Lévi ; le livre est indiqué par M. Grünbaum, *Jüdisch-deutsche Chrestomathie*, p. 587.

(3) Le livre juif intercale ici un passage dont je parle plus loin, p. 35, n. 2.

seau, s'étant posé sur une branche, lui dit : « Si tu m'avais ouvert le corps, tu y aurais trouvé une perle grosse comme un œuf d'autruche, qui t'aurait permis de passer toute ta vie sans rien faire. » L'homme consterné se laissa tomber à terre de douleur, puis il lui dit : « Reviens; je te traiterai comme la prunelle de mes yeux. — Fou que tu es, » répondit l'oiseau, « tu as bien vite oublié mes préceptes. Tu t'affliges de ce que tu as perdu; tu veux m'avoir quand tu ne peux m'atteindre; et tu crois que j'ai un œuf d'autruche dans le corps quand mon corps tout entier n'est pas si gros (1). »

Si nous comparons ce conte à celui du *Barlaam*, nous y remarquons quelques différences. Il ne s'agit plus simplement d'un chasseur, mais du maître d'un jardin, qui tend un piège à l'oiseau parce qu'il dévaste ce jardin. En

(1) Un livre d'histoires édifiantes imprimé en « juif-allemand » au XVIIIe siècle, le *Simchas ha-Nefesch* (*Joie de l'âme*), contient la même histoire, sous une forme à peu près aussi concise que le résumé qu'on vient de lire. Le passage indiqué dans la note 3 de la p. 14 ne s'y trouve pas. L'œuf d'autruche devient un œuf d'oie. Voy. GRÜNBAUM, *Jüdisch-deutsche Chrestomathie* (Leipzig, 1882), p. 249.

outre, l'oiseau n'est pas nommé. D'où provient cette différence, puisque le conte fait partie d'une traduction du roman grec ? Il est malaisé de le dire (1). Quoi qu'il en soit, c'est cette version qui circula surtout dans la littérature arabe, comme le montrent d'abord une imitation persane où nous retrouvons les traits qui la distinguent de celle du *Barlaam* grec (2), et, encore plus clairement, la version

(1) Si on admettait (voy. ci-dessus, p. 12, n. 2) que le roman grec, au lieu d'être la source du syriaque (d'où provient l'arabe et par lui l'hébreu), est au contraire lui-même fait d'après un roman syriaque (qui viendrait directement du sanscrit par l'intermédiaire du pehlvi), les choses s'expliqueraient mieux : ce serait le traducteur grec qui aurait altéré la forme originale.

(2) Voy. *Amusing Stories,* translated from the Persian by Edward Rehatsek (Bombay, 1871), nº XXVIII, p. 154. Ces histoires sont tirées du *Chamsah va-Quhquhah* de Mirza Berkhordár Turkmán, qui a revêtu ses récits de toutes les formes bizarres et recherchées du style persan le plus fleuri. Le fond est d'ailleurs tout semblable à celui du livre hébreu, sauf que l'oiseau est appelé « étourneau, » et que l'œuf d'autruche est devenu un œuf de cane. Un

latine de Pierre Alphonse, dont nous devons nous occuper un peu plus longuement, parce qu'elle est la source du poème français qui est l'objet principal de cette étude.

En 1106, un rabbin juif appelé Moïse, né à Huesca, en Aragon, s'y faisait baptiser le jour de la fête de saint Pierre et prenait le nom de ce saint, auquel il joignait comme patronymique celui de son parrain, le roi Alphonse Ier d'Aragon. Pierre Alphonse était très versé dans la littérature arabe, qui elle-même, généralement à travers le pehlvi d'abord (langue perse du temps des Sassanides) puis le syriaque, avait emprunté à l'Inde cette masse de contes qui ont si longtemps passé pour le produit de l'imagination arabe et que la science moderne rend aujourd'hui à leur vraie patrie. Sous le titre d'*Enseignement des clercs (Disciplina*

des préceptes (le premier) s'est d'ailleurs perdu; il a été remplacé par celui-ci, qui est ici fort déplacé : « *Ne donne pas ta confiance à des personnes d'un caractère méprisable.* »

clericalis), il composa en latin un ouvrage fort incohérent, mélange de préceptes, de proverbes et de récits, dans lequel un père est censé instruire son fils sur la meilleure façon de se conduire dans le monde. Parmi les contes indiens que Pierre Alphonse a connus sous forme arabe se trouvait aussi le nôtre, qu'il rapporte comme suit :

Un homme avait un verger où des ruisseaux d'eau courante entretenaient une herbe toujours verte, et où les oiseaux, attirés par l'agrément du lieu, se réunissaient en grand nombre et faisaient entendre leurs chants. Un jour que, fatigué, il se reposait dans ce verger, un petit oiseau vint se poser sur un arbre et se mit à chanter délicieusement. L'homme, qui l'avait vu et entendu chanter, tendit un filet et le prit. L'oiseau lui dit : « Pourquoi t'es-tu donné tant de peine pour me prendre, et quel profit espères-tu de cette prise ? — Je ne veux, » dit-il, « qu'entendre tes chants. — Vain espoir ! je ne chanterai ni pour prix ni pour prière. — Si tu ne chantes pas, je te mangerai. — Et comment me mangeras-tu ? Bouilli, que donnera un si petit oiseau ? la chair même en sera dure. Rôti, je fournirai moins encore. Mais si tu me laisses aller, tu y auras un

grand profit. — Lequel ? — Je te donnerai trois règles de sagesse (1) que tu estimeras plus que la chair de trois veaux. » L'homme, confiant dans la promesse de l'oiseau, le laissa partir. L'oiseau lui dit : « L'un des conseils que je t'ai promis est : *Ne crois pas tout ce qu'on te dit ;* le second : *Garde toujours ce qui est à toi* (2) ; le troisième : *Ne te fais pas de chagrin de ce que tu auras perdu.* » Ayant ainsi parlé, l'oiseau se posa sur un arbre et se mit à dire en son doux chant : « Béni soit Dieu, qui a éteint la pénétration de tes yeux et t'a enlevé la sagesse ! Si tu avais fouillé les replis de mes entrailles, tu y aurais trouvé une hyacinthe du poids d'une once. » En entendant ces mots, l'homme se mit à pleurer et à se frapper la poitrine pour s'être laissé tromper par l'oiseau. Mais l'oiseau lui dit : « Tu as vite oublié les avis que je t'ai donnés. Ne t'ai-je pas recommandé de ne pas croire tout ce qu'on te dit ? Et comment peux-tu croire qu'il y ait dans mon corps une pierre précieuse du poids d'une once, quand tout entier je ne pèse pas autant ? Ne t'ai-je pas dit aussi : Ne te fais pas de chagrin de ce que tu auras perdu ? Comment donc te désoles-tu pour cette hyacinthe ? » Après

(1) *Ostendam tibi tres maneries sapientiae.*

(2) *Quod tuum est semper habe.* Le texte de Schmidt ajoute : *si potes*, mais cette addition paraît étrangère à l'original.

s'être ainsi moqué du vilain, l'oiseau s'envola dans les profondeurs de la forêt (1). »

Pierre Alphonse emploie ce conte à mettre en lumière une morale qui s'en dégage plus naturellement que celle du *Barlaam et Joasaph*. « Ne désire pas ce qui appartient aux autres et ne te chagrine pas pour les choses que tu as perdues, parce que la douleur ne les fait pas recouvrer. » C'est cet enseignement qu'on en a généralement tiré.

On voit que le récit de Pierre Alphonse a en commun avec celui du livre hébreu, qui représente pour nous la version arabe, le trait fort important qui distingue cette version, dès le début, de celle du *Barlaam* grec : l'homme qui s'empare de l'oiseau est, non pas un oiseleur, mais le propriétaire d'un jardin ; en outre,

(1) *Petri Alfonsi Disciplina Clericalis*... herausgegeben von P. W. V. Schmidt. (Berlin 1827), nº XXIII, p. 63. Dans l'édition donnée à Paris en 1824 par la Société des Bibliophiles, ce conte porte le nº XX.

non plus que dans le *Prince et le Derviche,* l'oiseau n'est nommé. Seulement le conte de la *Disciplina* présente d'autres traits qui l'éloignent de l'original et qui doivent être attribués soit au dernier rédacteur, soit, plus probablement, aux intermédiaires par lesquels le conte a passé pour arriver jusqu'à lui. Il n'est plus question des dégâts commis par l'oiseau ; au contraire, le maître du jardin jouit de ses chants, et s'il le prend, c'est pour le mettre en cage et l'entendre toujours. Quand l'oiseau est pris, il s'engage entre lui et l'homme un dialogue beaucoup plus long, avec des détails de cuisine fort inutiles. L'homme lâche son captif avant d'avoir entendu ses préceptes, et non après. Au lieu d'une perle grosse comme un œuf d'autruche, il s'agit d'une pierre précieuse pesant une once. Enfin, et c'est le plus notable, les préceptes sont fort altérés. Le troisième, devenu le premier, recommande de ne pas croire à toute promesse ou parole, sans ajouter « incroyable » ; le second, devenu le troisième, défend de se chagri-

ner de ce qu'on a perdu, sans ajouter « et qu'on ne peut recouvrer » ; enfin le premier, devenu le second, est tout à fait changé : au lieu de dire : « N'essaye jamais d'atteindre une chose qui ne peut être atteinte, » l'oiseau dit : « Garde toujours, ce qui est à toi. » La tentative que fait l'homme pour reprendre l'oiseau, et qui est liée au troisième précepte, a disparu avec lui. On voit qu'en passant de bouche en bouche, ou de livre en livre, dans le monde arabe, le conte indien s'était sensiblement altéré.

Une autre dérivation de l'ancienne parabole se présente à nous sur le sol même de l'Inde, mais sans que nous puissions affirmer qu'elle n'y a pas été réintroduite après des pérégrinations exotiques. Elle se trouve en effet dans un roman hindoustani, *la Rose de Bakawali,* et on sait que la littérature hindoustanie, qui est celle des musulmans de l'Inde, a puisé très souvent dans des sources arabes aussi bien que sanscrites. Nous en avons la preuve à l'endroit même de ce roman qui nous intéresse ; car l'au-

teur fait précéder l'histoire de l'oiseau captif du récit d'une autre aventure qui lui serait arrivée antérieurement et dans laquelle serait intervenu un jugement de Salomon, personnage assurément inconnu à l'ancienne littérature de l'Inde. Voici comment le romancier rapporte le conte, qui, dans sa version prolixe, est visiblement altéré en plus d'un point, mais qui cependant paraît indépendant des sources des deux autres versions, ce qui lui donne pour la comparaison une réelle valeur :

Quelques jours après (sa première mésaventure), ce même moineau becquetait l'herbe quelque part, lorsqu'un derviche le prit et l'enferma dans une cage. L'animal, inquiet sur sa vie, lui dit alors : « Homme de Dieu, tu n'auras pas beaucoup de profit en me vendant et fort peu d'avantage en me mangeant; ainsi, il est inutile que tu me gardes. De plus, si tu me lâches, je te donnerai trois (1) avis dont chacun équivaudra à une perle de grand prix. »

(1) La traduction de Garcin de Tassy porte « quelques »; mais la suite aussi bien que la comparaison des autres versions montrent qu'il faut « trois ».

A ces mots, le derviche s'empressa d'ouvrir la cage, et tenant l'animal par les pattes, sur sa main, il écouta ce qu'il avait à lui dire : « Le premier de ces avis, » dit le moineau, « c'est que bien des gens assurent que, *si Dieu voulait, il ferait passer par le trou d'une aiguille une rangée de soixante-douze chameaux* (1); rien, en effet, n'est en dehors de la puissance de Dieu; mais il ne faut pas faire grand cas des efforts de l'homme. Le second, c'est qu'*il ne faut pas s'affliger* (2) *au sujet d'une chose qu'on perd*. Et je te dirai le troisième lorsque tu m'auras relâché. » Le derviche rendit la liberté (3) à l'oiseau, et celui-ci, étant allé se percher sur la branche d'un arbre voisin, s'écria : « Apprends, faquir, que tu es un grand fou, et que ton esprit est attaqué, puisque tu as perdu volontairement ta proie. J'ai en effet dans mon gésier un rubis de grand prix : si tu m'avais tué pour me manger, tu t'en serais emparé. » Le derviche se frotta les mains de désespoir en enten-

(1) Cet « avis, » emprunté au *Koran*, qui l'a emprunté lui-même, en l'exagérant, à l'Évangile, est ici tout à fait hors de propos et visiblement interpolé pour en remplacer un autre perdu.

(2) Garcin de Tassy donne « s'effrayer, » mais le sens exige « s'affliger, » et c'est ce qu'on trouve en effet plus loin.

(3) Il y a ici un jeu de mots inutile à reproduire sur le nom du derviche.

dant ces mots, et dit au volatile : « J'ai manqué, je l'avoue, une bonne fortune, mais donne-moi donc le troisième avis (1). » L'oiseau dit : « Ton cœur est semblable à un vase poli; mes discours n'y laisseraient aucune trace; pourquoi les faire entendre? On dit en proverbe : Pleurer devant un aveugle, c'est abîmer inutilement ses yeux. O ignorant! je t'avais déjà dit qu'il ne fallait pas s'affliger d'une chose qu'on perd. Tu l'oubliais déjà, sans songer d'ailleurs que je ne puis avoir le rubis dont je parle (2). Et quant à mon troisième avis, le voici, et si tu l'avais su par avance, tu ne te livrerais pas au chagrin : *Ne crois pas tout ce qu'on te dit* (3). » Il dit ces mots et s'envola, tandis que le faquir, désolé, prit la route de son logis (4).

(1) Dans Garcin de Tassy « encore un avis; » mais d'après ce qu'a dit l'oiseau, il faut bien « le troisième avis. »

(2) Cela n'est pas compréhensible : évidemment l'oiseau, comme dans les autres versions, devait parler d'une pierre plus grosse que lui, c'est-à-dire d'une chose incroyable.

(3) Toute cette dernière phrase manque dans la traduction de Garcin de Tassy, mais il est clair que, sous une forme plus ou moins différente de celle que je lui donne par conjecture, elle devait figurer dans l'original.

(4) *Allégories, récits poétiques et chants populai-*

Un conte arabe, qui se présente en dehors du *Barlaam*, doit encore être mentionné ici. Il offre un début étranger à notre histoire, mais qui provient également d'une fable indienne. Il continue ainsi (je ne le donne qu'en résumé) :

Un oiseleur ayant pris un passereau, celui-ci lui dit : « Tu vois que je ne suis pas gras et que je ne puis satisfaire ton appétit. Mais si tu veux me lâcher, je te dirai trois maximes qui te seront fort utiles, la première pendant que tu me tiendras encore, la seconde quand je serai sur le tronc de l'arbre voisin, et la troisième, quand je serai au sommet. » L'oiseleur voulut entendre la première maxime. L'oiseau lui dit : « *Ne te repens jamais au sujet d'une chose passée* (1). » L'oiseleur satisfait de cette maxime le lâcha ; il se posa sur le tronc de l'arbre, et dit : « *Ne crois que ce dont tu auras constaté la réalité.* » Puis il vola jusqu'au sommet et dit : « Tu as perdu ta fortune, que tu avais entre les mains. — Comment ? — Si tu m'avais tué, tu aurais trouvé

res traduits de l'arabe, du persan, de l'hindoustani et du turc, par M. Garcin de Tassy (Paris, Leroux, 1876), p. 351.

(1) Il faut remarquer l'accord de cette version, seule entre toutes, avec le texte grec de Boissonade (voy. ci-dessus, p. 10, n. 1).

dans mon gésier deux rubis du poids de cinquante miscals chacun. » A ces mots, l'homme se livra au désespoir, et lui dit : « Tu m'as abusé; mais dis-moi maintenant la troisième maxime. — A quoi bon ? » répondit l'oiseau : « tu viens en ce moment d'oublier les deux premières. Ne t'ai-je pas dit de ne pas te repentir d'une chose passée et de ne croire que ce dont tu aurais constaté la réalité ? Tu as cru cependant que j'avais dans le corps deux rubis du poids de cinquante miscals, moi qui tout entier n'en pèse pas dix, et tu te repens d'une chose qui est passée. » Et il s'envola, laissant l'oiseleur en proie au chagrin (1).

C'est surtout dans la littérature écrite que notre conte, comme la plupart des récits à tendance morale, s'est transmis, en Orient aussi bien qu'en Occident ; on l'a cependant recueilli naguère à l'état de tradition orale chez les

(1) Ce conte, tiré de l'anthologie arabe intitulée *Nafhat oul-Yemen*, compilée dans l'Inde au commencement de ce siècle, mais souvent à l'aide d'éléments anciens, par Ahmed el-Yemeni, est imprimé dans Arnold, *Chrestomathia Arabica*, p. 34. J'en dois la traduction à l'amitié de mon savant confrère M. Charles Schefer.

Avares, petit peuple de race tartare, aujourd'hui musulman et soumis à la Russie, qui habite la côte occidentale de la mer Caspienne, et qui est sans doute le débris, demeuré obscur, de ces fameuses hordes Avares qui firent trembler l'Europe pendant deux siècles. Voici le conte avare, qui ressemble particulièrement à celui qu'on vient de lire en dernier lieu :

Un homme avait tendu des pièges et pris un oiseau. L'oiseau lui dit : « A quoi te servirai-je ? Si tu manges ma chair, elle ne te rassasiera pas ; mais lâche-moi, je te donnerai en échange trois conseils : l'un pendant que je serai encore dans tes mains, les deux autres quand je serai perché sur la branche. » L'homme consentit. « Fais attention, » dit l'oiseau : « *Ne crois pas ce qui ne s'accorde pas avec la raison.* » Il lâcha l'oiseau. Une fois perché sur la branche, celui-ci lui dit : « Fais attention : *Ne regrette pas ce qui est passé.* Dans mon corps, » dit-il ensuite, « il y a un morceau d'or gros comme un œuf ; si tu m'avais tué, tu l'aurais pris et tu aurais eu de quoi manger jusqu'à la fin de tes jours en restant couché dans ton lit. — O jour maudit ! » s'écria l'homme en se mordant le doigt de dépit. L'oiseau était prêt à s'envoler. « Ne m'as-tu pas

promis trois avis ? » lui cria l'homme. « Tu ne m'en as donné que deux. — Je vais te donner le troisième, bien que tu n'aies pas su appliquer les deux premiers, » répondit l'oiseau. « Je ne suis pas moi-même aussi gros qu'un œuf; comment puis-je avoir dans le corps un morceau d'or de cette grosseur ? Voilà le troisième avis. » Ayant ainsi parlé, il s'envola derrière les collines et disparut (1).

On voit que dans ces deux derniers contes encore le premier avis de l'oiseau a disparu, comme dans la *Disciplina clericalis* et le conte hindoustani (2), ainsi que la tentative de l'homme pour reprendre l'oiseau, qui en est inséparable. Cette circonstance semble bien indiquer que ces différentes versions ont une source commune, bien que d'autres considérations, où je ne puis entrer ici, fassent songer à une classification différente.

Notre parabole nous apparaît sous une

(1) *Awarische Texte*, herausgegeben von A. Schiefner (Saint-Pétersbourg, 1873, in-4°), n° XV, p. 101.

(2) Et aussi dans le conte persan cité plus haut, p. 16, n. 2.

forme bien plus éloignée des premières dans un recueil de fables arméniennes dont l'auteur supposé, le docteur Vartan, vivait au XIIIe siècle, et qu'on n'a encore ni fait connaître en entier, ni, ce qui en vaudrait bien la peine, étudié au point de vue des sources où il a été puisé. Le petit drame a lieu ici, non plus entre un oiseau et un homme, mais entre un moineau et un renard. Voici la traduction qui en a été donnée en français :

Le renard tenait un moineau dans sa gueule et voulait le manger, quand celui-ci lui dit : » Il faut d'abord que tu rendes grâces à Dieu, et puis tu me mangeras (1), car c'est le moment où je vais pondre une perle grosse comme un œuf d'autruche (2). C'est un œuf impayable, mais laisse-moi, pour que je te le ponde, et après mange-moi : je te jure que je viendrai à ta volonté. » Comme le renard le laissa,

(1) Ce trait, inutile ici, est emprunté à une autre fable qui se trouve dans plusieurs recueils européens, et qui figure aussi dans celui de Vartan (n° XII, p. 25).

(2) La traduction donne : « Je vais pondre un œuf semblable à celui d'un autruche. »

il s'envola et se plaça sur une branche d'arbre très élevée. Le renard lui dit alors : « Eh! bien, fais à présent ce que tu as décidé (1), et viens comme je le désire.— Crois-tu que je sois un insensé comme toi, » lui dit alors le moineau, « pour que je revienne quand tu le désires? Pourquoi m'as-tu pu croire et t'imaginer qu'un aussi petit corps pût pondre une telle perle, quand avec tout mon corps je ne l'égale pas (2)? Écoute donc le conseil que je te donne : *N'ajoute plus foi à des paroles extravagantes,* et ne dors pas auprès d'une muraille chancelante. » Le renard lui répondit : « Dieu te jugera, puisque tu m'as trompé. — Il est des mensonges qui sont louables, » répliqua le moineau; « Dieu donne de grandes récompenses pour le mensonge qui préserve de la mort et du danger, ou qui sauve les autres hommes. » Le renard se cacha alors tout auprès et se mit à grimper pour saisir le moineau; mais celui-ci lui lança de sa fiente aux yeux, en lui disant : « O insensé! écoute cet autre conseil que je te donne : *Ne tente pas d'arriver où tu ne peux parvenir;* et (3) dans les démêlés entre mari et femme,

(1) C'est-à-dire, sans doute : « Ponds la perle. » Le texte ou la traduction laisse ici à désirer.

(2) La traduction donne : « je ne puis l'égaler, » ce qui est certainement mauvais.

(3) Cette addition inepte est visiblement postiche,

ou entre les frères, ne dis aucune parole indiscrète, pour ne pas en rougir ensuite (1). »

Il y a bien des cas dans lesquels on peut prouver qu'un récit dont les personnages primitifs étaient exclusivement des animaux les a plus tard remplacés en tout ou en partie par des hommes ; mais la conformité des autres versions et l'état visiblement altéré de celle-ci nous font écarter, sans hésiter, une semblable hypothèse pour le cas qui nous occupe ; le contraste de la malice et de la sagesse de l'oiseau avec la crédule sottise de celui qui l'a pris est d'ailleurs plus piquant s'il se produit entre un animal et un homme. Mais le conte arménien a conservé des traits de l'original qui manquent dans tous les dérivés de provenance arabe : s'il a perdu le nombre de trois

et contribue à montrer combien la version arménienne est altérée.

(1) *Choix de fables de Vartan*, en arménien et en français (par Saint-Martin) (Paris, 1825, in-8°), n° XIII, p. 27.

préceptes et laissé tomber le second, fort essentiel au récit, il a gardé le premier, perdu dans les versions arabes, il a gardé l'œuf d'autruche, et il a gardé la vaine tentative de l'ennemi de l'oiseau pour se remettre en possession du captif qu'il a laissé échapper ; il remonte donc probablement à une source indépendante, et sans doute au roman grec.

On a cru trouver l'origine de notre conte dans un autre récit oriental, que voici en abrégé :

Un paysan avait un beau jardin, dans lequel un rosier surtout se faisait remarquer par les fleurs qu'il produisait chaque matin. Un jour le paysan s'aperçut qu'un rossignol déchirait les fleurs du rosier; il lui tendit un filet et le prit. Le rossignol lui remontra la légèreté de son offense, et le paysan, touché de ses discours, le relâcha. L'oiseau alla se poser sur un arbre et lui dit : « Je veux te récompenser de ta bonté; au pied de l'arbre qui est derrière toi tu trouveras un trésor. » Le paysan creusa, et il trouva en effet un vase plein d'or et d'argent. « Comment, » dit-il à l'oiseau, « se fait-il que tu aies aperçu ce vase sous la terre et que tu n'aies pas vu

le filet tendu pour te prendre? — Toute prévoyance, » répondit le rossignol, « est inutile contre la destinée (1). »

Cette fable se trouve dans l'*Anvár i Suhailí*, rédaction persane du *Kalilah et Dimnah,* célèbre roman d'origine sanscrite, traduit en pehlvi, de là en syriaque, en arabe et dans un très grand nombre de langues de l'Asie et de l'Europe. Elle n'était pas dans l'original arabe, ni dans la rédaction persane plus ancienne où a puisé l'auteur de l'*Anvár i Suhailí,* ni même peut-être dans le texte primitif de ce livre (2). Ce n'est pas là assurément une présomption en faveur de son antiquité. On a fait remarquer, il est vrai, que l'idée fataliste qui y est exprimée se retrouve, également rapportée à des oiseaux, dans un conte dont l'origine indienne est cer-

(1) *Les Mille et un Jours*, contes persans..... suivi de plusieurs autres recueils de contes traduits des langues orientales, nouvelle édition, par A. Loiseleur-Deslongchamps (Paris, 1838), p. 448.

(2) Voy. Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. 291. Je ne puis, naturellement, entrer dans le détail de toute cette recherche.

taine et dans le texte sanscrit de l'original du *Kalilah et Dimnah* (1) ; mais je ne pense pas que cela prouve que notre conte, dont la plus ancienne rédaction (celle du *Barlaam* grec) remonte si haut, soit une altération de celui qu'on vient de lire, qui n'apparaît qu'à une époque fort récente (2). Il me paraît bien plus probable que ce dernier provient d'un mélange de l'histoire de l'oiseau donneur d'avis avec une autre histoire relative à un oiseau montreur de trésors. La question ne se déciderait que si, comme on peut fort bien l'espérer, on retrouvait notre conte même dans la littérature sanscrite (3).

(1) Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. 380.

(2) Dans le récit d'Ibn Chisdai (d'après l'indication de M. Israël Lévi) se trouve un passage qui rappelle le conte de l'*Anvár i Suhaili*. L'oiseau vantant les trois secrets qu'il sait, l'homme lui dit : « S'ils sont si précieux, comment ne t'ont-ils pas empêché d'être pris ? — C'est, » répond l'oiseau, « qu'il était décidé que j'aurais ce sort ; et ils me sont encore fort précieux, puisqu'en te promettant de te les dévoiler j'espère que tu me laisseras aller et qu'ainsi ils m'auront sauvé. » — La coïncidence, on le voit, peut fort bien être fortuite.

(3) On trouve une sorte de parodie de notre conte

On peut dès à présent affirmer que les trois préceptes de l'oiseau, plus ou moins altérés ailleurs, sont donnés dans le roman grec sous une forme très voisine de l'original. On y reconnaît une symétrie qui est troublée dès qu'on en modifie un, et qui devait s'exprimer dans la langue primitive par des mots mieux faits que ceux du grec pour la mettre en pleine lumière. Voici comment on peut les traduire tels qu'ils étaient sans doute en sanscrit :

Ne poursuis pas l'inattingible.
Ne regrette pas l'irrecouvrable.
Ne crois pas l'incroyable.

dans une fable qu'on peut appeler *les Trois Vérités du Loup,* et qui apparaît d'abord dans le « Romulus de Marie de France » (Hervieux, *les Fabulistes latins*, t. II, p. 574; cf. Marie de France, t. II, p. 324, et la jolie fable latine rythmique dans Hervieux, p. 475). Ailleurs, il s'agit d'un renard (Pauli, *Schimpf und Ernst*, n° 380, etc.). Le loup est aussi devenu un renard, et la fable a perdu son sens premier dans Odon de Sherrington, n° LXXIII (Hervieux, p. 626; cf. *Libro de los Gatos,* n° 49).

Telle est la sagesse du petit oiseau, et elle n'est pas si banale ni surtout si aisée qu'elle en a l'air. Le troisième précepte est le fondement de la critique ; le premier est peut-être celui de la philosophie, si on l'applique aux choses de l'esprit ; si on l'applique, ainsi que le second, aux choses du cœur, il peut donner, sinon le bonheur, au moins l'absence de tourment. Mais, ô petit oiseau, que le second est facile à donner et difficile à mettre en pratique, et comme on voit bien que dans votre léger corps emplumé ne bat pas un cœur pareil au nôtre ! Qu'avons-nous donc à regretter, si ce n'est l'irrecouvrable ? Nos pleurs, dites-vous, ne nous le rendront pas ? C'est pour cela que nous les répandons ; c'est pour cela que la source n'en tarit pas et est toujours prête à jaillir, car chaque heure nous enlève ce qu'aucune ne nous rendra. Heureux cependant, vous dites vrai, les hommes qui marchent droit, regardant devant eux, sans traîner péniblement le fardeau toujours alourdi du passé, sans demander à l'ave-

nir plus qu'il ne peut donner! Heureux, autant que peuvent l'être ceux que Prométhée a façonnés avec de l'argile trempée dans des larmes !

II

De toutes les versions orientales que nous avons examinées, deux seulement ont pénétré en Europe au moyen âge, celle de *Barlaam et Joasaph* et celle de Pierre Alphonse. La première s'est transmise de livre en livre sans grande altération (1) ; la seconde a eu un développement plus intéressant.

(1) Le roman grec a été traduit en latin, sans doute vers le XIe siècle, sous le titre de *Barlaam et Josaphat* (le nom de Josaphat, connu par la Bible, remplaçant celui de Joasaph). De cette traduction latine, généralement fort exacte, dérivent diverses versions dans les différentes langues de l'Europe, dont je n'ai pas à parler ici, non plus que des compilateurs qui, comme Vincent de Beauvais ou l'auteur de la *Legenda aurea,* ont inséré, sous une forme plus ou moins abrégée, le texte latin tout entier. Mais je mentionnerai quelques recueils latins où notre conte a été admis isolément sous la forme

Deux versions françaises en vers de l'ouvrage du converti espagnol ont été faites à la fin

qu'il a dans le *Barlaam*, parfois seulement un peu altérée. On le trouve ainsi dans Jacques de Vitri (ms. lat. de la B. N., 17509, f. 30 d, où me le signale mon ami Paul Meyer), dans un manuscrit qui contient les apologues d'Odon de Sherrington (Hervieux, *les Fabulistes latins*, t. II, p. 195), dans les *Gesta Romanorum* (éd. Oesterley, nº 167), dans la *Scala Celi*, de Jean Junior (éd. d'Ulm, 1480, fº 16, vº), etc. Le *Dialogus Creaturarum* de Nicolaus Pergaminus se borne (éd. Græsse, p. 100) à y faire une rapide allusion. Je ne connais pas en français de version isolée de notre conte d'après le *Barlaam* mais on en a publié trois en allemand, l'une de Boner, l'autre attribuée au Stricker, la troisième anonyme, qu'on trouvera toutes indiquées ou reproduites dans Gœdeke, *Das deutsche Mittelalter* (pp. 640, 650, 671). Les dérivations du *Barlaam* se distinguent au premier coup d'œil de celles de la *Disciplina* en ce qu'elles font de l'oiseau un rossignol, au lieu que les autres ne le nomment pas (dans la version du Stricker, cependant, il s'agit d'une alouette). La version qui se trouve insérée dans le recueil italien du *Piovano Arlotto* (Ristelhuber, *les Contes et Facéties d'Arlotto*, nº XXXVIII, p. 63) paraît avoir puisé à diverses sources. Je ne sais d'où provient la version en ancien français qui est insérée dans le poème encore inédit du *Donat des Amants* (Voy. Fr. Michel, *Tristan*, t. I, p. LXVI).

du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle ; toutes deux ont été imprimées, d'une façon plus ou moins satisfaisante. La première donne de notre conte une traduction fidèle, sans addition ni changement notable. Les trois « meniéres de savoir » qu'enseigne l'oiseau y sont ainsi formulées :

Ne croi pas quant que tu orras;
Garde bien ce que tu avras,
Par pramesse nel perdre pas;
Ne trop ne soies confondu
Por nule rien qu'aies perdu (1).

L'autre traducteur, ici comme en d'autres cas, procède plus librement. Dès le début, il nous présente le propriétaire du jardin (*quidam* dans le latin, *uns preudom* dans la première traduction (2) comme un « païsant ». Il

(1) *Le Castoiement ou Instruction d'un père à son fils,* publié par Barbazan. Nouvelle édition, par M. Méon. Paris, MDCCCVIII, p. 142.

(2) Il faut cependant noter que la première traduction l'appelle plus loin « le vilain », comme

nous dépeint avec complaisance le charme du chant de l'oiselet ; il ajoute le détail que l'oiseau se prit au lacs quand il revint dans le jardin ; il insiste plus sur les marques de douleur données par le vilain, qui frappe ses deux poings l'un contre l'autre, pleure des yeux, soupire du cœur, bat sa poitrine et tire ses cheveux ; en revanche il omet, et bien à tort, l'opposition relevée par l'oiseau entre son propre poids et celui qu'il avait attribué à la prétendue pierre précieuse, etc. Voici les trois « maniéres de grant sens » qu'enseigne l'oiseau :

L'uns des sens qu'aprendre te dei
Est tels que tu *ne creies pas*
A toz les diz que tu orras;
L'autre si est que *tu avras*
Ce que toens iert, ja n'i faldras;
Li tierz que *ne deis pas plorer*
Ne ne te deis desconforter
Se perdu as aucune rien (1).

d'ailleurs Pierre Alphonse le désigne par le mot « rusticus. »

(1) *Le Chastoiement d'un père à son fils*, traduction

Il faut remarquer ici que le second des avis est visiblement mal traduit. Le latin donne : *Quod tuum est semper habe* (1); cela manque un peu de clarté, mais le premier traducteur a assurément mieux saisi en traduisant : « Garde bien ce que tu auras. »

De même que le conte du *Barlaam*, celui de la *Disciplina* a été séparé de l'ouvrage où il se trouve et recueilli isolément. Il est inutile d'insister sur les recueils latins où il est ainsi inséré (2); mais il faut dire un mot du

en vers de l'ouvrage de Pierre Alphonse. Paris, MDCCCXXIV, in-12, p. 134.

(1) Il est fort possible que le traducteur ait eu sous les yeux un manuscrit qui donnait ici *habebis*.

(2) Notons seulement le recueil des fables ésopiques de Camerarius, n° 261. Camerarius a enfermé les trois avis de l'oiseau dans cet hexamètre concis :

Crede parum, tua serva, et quæ periere relinque.

C'est la fable de Camerarius que Kirchhof (*Wendunmuth*, IV, 34) a traduite en allemand. A la *Disciplina* se rattache aussi la version de Hans Sachs (dont je ne connais d'ailleurs que le début cité par

gracieux petit poème de John Lydgate, moine anglais du XIVe siècle, *The Chorle and the Bird.* Lydgate dit expressément qu'il traduit d'après un *paunflet* (c'est-à-dire un petit livre) français qu'il vient de lire. On a dit à tort que la source de Lydgate était notre lai ; il ne l'a certainement pas connu. Il a puisé dans une traduction française de Pierre Alphonse, mais il est impossible de savoir si les changements considérables qu'on relève dans le détail sont de lui ou de son modèle ; on peut cependant remarquer que beaucoup d'entre eux rentrent dans le style habituel de l'auteur (1). Voici les trois avis de l'oiseau :

Schmidt), bien qu'il fasse de l'oiseau un rossignol. C'est aussi le récit de Pierre Alphonse qu'on retrouve en espagnol dans le *Libro de los Exemplos*, n° 253.

(1) Il est possible que Lydgate n'ait pas eu d'autre source que la première de nos versions françaises de Pierre Alphonse. Il est remarquable qu'il emploie pour désigner la pierre précieuse le mot de *jagonce*, qui se trouve dans cette version et qui est également inconnu à la seconde et à notre lai.

Yeve net of wisdom to hasty credence
To every tale nor to eche tyding...
Desire thou nott be no condicioun
Thing which is impossible to recure (1)...
For tresaure loste make never to gret sorrowe
Which in no wise may not recovered be (2).

Le petit poème que je réimprime procède évidemment aussi du récit de Pierre Alphonse, bien qu'il y soit changé au point d'y être transformé presque complètement. Il se rattache à cette forme du récit et s'écarte de celle que nous offre *Barlaam* par des traits incontestables. Dans Pierre Alphonse et dans le lai, un vilain (*rusticus*) est propriétaire d'un jardin où l'abondance des sources et la fraîcheur de la végétation attirent des masses d'oiseaux;

(1) Cet avis ne répond bien ni à celui du latin (*Quod tuum est semper habe*), ni à ceux qui lui correspondent en français; il rappelle au contraire le premier avis du *Barlaam*, mais ce n'est peut-être qu'une coïncidence fortuite.

(2) *A Selection of the minor poems of Dan John Lydgate*, ed. by J.-O. Halliwell (London, Percy Society, 1840), p. 179.

rien de pareil dans *Barlaam*, où un oiseleur de profession prend un rossignol, évidemment dans le bois. Sans insister sur d'autres différences, remarquons seulement que des trois *sens* de l'oiseau, les deux qui coïncident dans la *Disciplina* et *Barlaam* (voyez ci-dessus) se retrouvent dans le lai, le premier sous une forme modifiée, le second plus semblable à la *Disciplina* qu'à *Barlaam* (*Ne crois pas tout ce qu'on te dit*), et que le troisième dans le lai est, au moins pour le fond, celui de Pierre Alphonse et nullement celui de *Barlaam*. C'est donc dans la *Disciplina clericalis* qu'est la source du *Lai de l'oiselet*.

La question est de savoir si cette source a été directement utilisée. L'auteur du lai a-t-il travaillé d'après le texte latin ou a-t-il fait usage d'une de nos versions françaises ? La première version suit de si près le texte latin, et le lai s'en écarte au contraire tellement, qu'il n'est pas aisé de relever un trait permettant d'établir une coïncidence ou une divergence ; cependant il me

paraît probable que si l'auteur du lai avait eu cette version sous les yeux, il lui aurait emprunté la traduction de *hyacinthus* par *jagonce*, d'autant plus qu'elle lui fournissait une rime avec *once*. Pour la seconde version, la question paraît compliquée : d'une part, elle ne peut avoir été la seule source du lai ; en effet, l'auteur du lai, tout en modifiant l'avis qui répond à *quod tuum est semper habe*, l'arrange de façon à montrer qu'il n'a pas eu sous les yeux le contre-sens de cette version, et il a conservé le trait, omis par elle, du contraste entre la grosseur de l'oiseau et celle de la pierre qu'il prétend être dans son corps; mais, d'autre part, il y a entre cette version et le lai de remarquables concordances. Dans l'une comme dans l'autre, le maître du jardin est dès l'abord appelé un paysan ; le charme particulier du chant de l'oiselet est mis en relief; l'oiseau est pris au lacs quand il revient dans le jardin après l'avoir quitté ; le vilain monte sur l'arbre pour s'emparer de lui ; il annonce à l'oiseau qu'il le mettra dans une

cage; le désespoir du vilain est décrit avec complaisance; enfin et surtout l'addition faite au troisième reproche de l'oiseau :

> Qui plores que tu as perdu
> *Ce qui n'est ne onques ne fu* (v. 146)

pourrait être l'origine de la modification, dans le lai, du conseil correspondant :

> Ne pleure pas *ce qu'ainc n'eüs;*

et le récit se termine par ces vers :

> Quant le vilain out mout laidi
> Li oiselès et escharni,
> Chantant s'en torne, sil laissa,
> Ainc puis el vergier n'abita.

dont le dernier, auquel rien ne correspond dans le latin, peut fort bien avoir suggéré à l'auteur du lai, non seulement son dénouement, mais toute la conception du rôle si original et si merveilleux qu'il a donné à l'oiseau.

Il paraît donc probable que l'auteur du lai a connu la seconde de nos versions poétiques de

Pierre Alphonse, mais qu'à côté d'elle il a consulté, soit le texte latin, soit une autre version plus fidèle. Je pencherais pour la seconde hypothèse. Rien n'indique, en effet, que cet auteur ait été un clerc : parmi ceux qui représentent pour lui les types de la culture élégante, et qui sont les vrais servants d'Amour et les seuls auditeurs dignes de l'oiseau, il ne mentionne les clercs qu'en passant, à côté des chevaliers ; dans les poèmes du même goût composés par des clercs, ceux-ci, au contraire, sont toujours mis au premier rang. La singulière et charmante doctrine dans laquelle l'oiseau unit si intimement le dieu d'Amour et l'amour de Dieu convient aussi à ce qu'il me semble, bien qu'elle ait une forme de sermon, à un prédicateur laïque plus qu'ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, le thème sur lequel il a travaillé, l'auteur du lai l'a complètement transformé. Le point de départ de cette transformation a été sans doute le contraste qui l'a choqué, dans le conte de Pierre Alphonse, entre

la beauté du jardin verdoyant, arrosé par des eaux fraîches, habité par des oiseaux au chant délicieux, et le paysan, le vilain (*rusticus*) qui le possède. On sait quelle importance la haute société des XIIe et XIIIe siècles attachait à cet ensemble de qualités mondaines qu'on appelait la « courtoisie » et qui comprenait quelques-unes des plus hautes qualités morales en même temps que la stricte observation des conventions et des règles de la vie élégante. Cette dernière partie de la perfection courtoise était naturellement la plus facile à acquérir, celle aussi dont on se targuait le plus et dont le manque exposait surtout aux railleries et au dédain. Le monde, pour un « gentil » clerc ou chevalier de cette époque, se divisait en deux classes, les « courtois » et les « vilains, » et on avait beau proclamer que nul n'est vilain s'il ne fait vilenie, on déclarait d'ordinaire les vilains par naissance incapables de posséder jamais le fonds moral de la courtoisie autant que d'en acquérir les formes. La courtoisie était d'ail-

leurs considérée comme inséparable de l'amour, conçu d'une manière assez factice et subtile, et l'amour entendu de cette façon était à son tour regardé comme la condition indispensable du goût pour tout ce qui est bon et beau, notamment pour la nature, la verdure, et le chant printanier des oiseaux que les poètes d'alors ne se lassaient pas d'écouter, d'admirer et de célébrer. Comment donc ne pas s'indigner en voyant ce beau verger, où un oiseau si merveilleux faisait entendre sa douce voix, aux mains d'un vilain, nécessairement sot, grossier, cupide, et incapable de rien comprendre à ce qui aurait pu charmer des yeux et des oreilles plus dignes ? Le poète ne mit plus dès lors dans les conseils de l'oiseau et la malicieuse épreuve qu'il fait de leur utilité le point culminant de son récit : il fallut que le vilain fût dépouillé de ces biens qu'il ne méritait pas. Par une idée singulièrement poétique, le conteur français imagina, en faisant du verger une merveille toute féerique, d'en attacher la

beauté, la durée et la constante fraîcheur au chant même de l'oiselet : lui envolé, les eaux se tarissent, les arbres s'effeuillent, les fleurs se flétrissent, et le rustre qui n'a vu dans le délicieux chanteur qu'un objet de lucre ou de gloutonnerie est puni par la perte, non seulement de l'oiseau qu'il a voulu prendre, mais de tout ce qu'il n'aurait jamais dû posséder. L'oiseau simplement malicieux du conte indien devient ici un être surnaturel, sorte de génie ailé, dont le chant, pendant qu'il célèbre à la fois l'amour divin et l'amour terrestre, répand sur le verger qui l'entoure, sur les eaux, sur les pelouses, sur les arbres, sur les fleurs, un doux enchantement qui les fait avec une joie toujours nouvelle couler, verdoyer, croître et embaumer. Depuis qu'un vilain est devenu le maître de ce séjour de délices, l'oiseau sait bien qu'il ne pourra y rester longtemps avec lui, il annonce dans son dernier chant le déclin et la ruine de ce qui l'entoure, et, quand le vilain a réalisé par sa conduite tout ce que

son nom annonce de bassesse et de sottise, il s'envole, et l'enchantement s'évanouit avec lui. Le poète a créé ainsi une sorte de magie charmante et nouvelle, tout imprégnée de l'esprit de son temps, et en faveur de laquelle on lui pardonnera d'avoir affaibli, en la reléguant presque au second plan, l'ingénieuse sagesse du vieux conte.

Il n'oublie pas cependant ce qui faisait le vrai sujet de ce conte, les trois *sens* de l'oiselet, et il sait au contraire augmenter l'agrément et l'humour de l'invention par un trait qui lui appartient en propre. Dans les récits orientaux l'homme qui a pris l'oiseau est convaincu, après avoir entendu les trois préceptes, de leur profondeur et de leur utilité; il est vrai qu'il perd aussitôt l'occasion de les appliquer. Le vilain de notre lai se récrie au contraire sur la banalité et le peu de valeur des trois sentences que l'oiseau lui débite, et déclare qu'il les savait depuis longtemps et que tout le monde les connaît : son humiliation n'en est

que plus plaisante quand l'oiseau, après l'avoir mis à l'épreuve, les lui répète impitoyablement, en lui montrant combien il a mal su les appliquer. Il y a là une fine ironie qui n'est pas sans une réelle portée morale. Les trois *sens* en eux-mêmes ne sont pas absolument identiques à ceux de la *Disciplina*. Le premier :

Ne croi pas quant que tu os dire,

est exactement conservé. Le second :

Ne pleure pas ce qu'ainc n'eüs,

est, comme on l'a déjà vu, légèrement modifié. Quant au troisième :

... Ce que tu tiens en tes mains
Ne giete pas jus a tes piés,

il est, comme nous l'avons fait remarquer, tout à fait différent du troisième de la seconde traduction française de Pierre Alphonse; il ressemble plus au premier du texte latin, mais il en diffère par l'expression. Le poète français

a en outre interverti les deux derniers préceptes (1).

Quelques remarques se présentent encore sur les circonstances qui sont propres à l'auteur du lai. L'idée de faire donner par l'oiseau les préceptes de l'amour courtois lui était tout naturellement suggérée : on voit de bonne heure au moyen âge les oiseaux considérés comme des sortes de prêtres de la religion d'Amour, qui en promulguent les dogmes et en interprètent les lois. Ainsi, dans le charmant poème appelé *le Fablel du dieu d'amour,* le rossignol convoque tous les oiseaux pour leur demander s'ils ne trouvent pas que l'empire d'Amour est en décadence ; dans *Florence et Blancheflor,* les oiseaux sont les barons qui forment la cour d'Amour, et un combat judiciaire entre le rossignol et le papegaut donne gain de cause à la de-

(1) Dans trois des cinq manuscrits du lai, le second précepte (troisième de Pierre Alphonse) est même devenu le premier, et le troisième le second (voy. ci-dessous).

moiselle qui préfère comme amant le clerc au chevalier ; partout dans la poésie consacrée au « fin amour » nous retrouvons cette conception, qui reçoit son expression dernière dans le *Parlement des Oiseaux* de Chaucer. D'où vient ce rôle donné aux oiseaux ? En partie sans doute de l'importance que cette même poésie, suivant la tradition d'une poésie populaire plus ancienne, attache au « renouveau » de la saison d'amour, dont les chansons des oiseaux sont comme la musique vivante : ces chansons ne donnent-elles pas aux cœurs jeunes des conseils d'amour qu'ils se plaisent naturellement à traduire en paroles naïves ? Mais il y a là sans doute aussi une influence toute littéraire, dont l'origine ne paraît pas se trouver dans l'antiquité et est plutôt orientale : on sait quelle sagesse nombre de compositions allégoriques, érotiques ou mystiques de l'Inde et surtout de la Perse attribuent aux oiseaux, et quel rôle ils jouent dans de longs poèmes dialogués où ils interprètent et approfondissent les préceptes

d'un amour par lequel il faut souvent entendre l'amour divin, mais qui s'exprime sous la forme de l'amour humain. On ne voit pas bien seulement par quelle voie ces idées arrivèrent en Occident.

Dans notre poème aussi l'oiseau mêle dans son petit discours l'amour céleste et l'amour terrestre, mais il ne les confond pas. Il esquive les difficultés graves qu'aurait soulevées cette alliance pour des moralistes plus sérieux, et insiste sur la ressemblance des qualités que doit posséder un bon chrétien et un « fin amant. » Les théories de ce genre sont fréquentes au moyen âge ; elles ne sont qu'aimables et gracieuses quand elles sont, comme ici, effleurées du bout de l'aile. Si on voulait les approfondir, elles risqueraient fort de devenir, et elles sont devenues en effet dans plus d'une œuvre postérieure, ou dangereuses ou pédantesques. Mais nous sommes loin encore des raffinements et des lourdeurs des docteurs *ex professo* en science amoureuse. Nous sou-

rions à cette poétique conciliation de Dieu et du siècle, déclarés inconciliables, avec une si impitoyable logique, par l'enseignement orthodoxe, et nous nous plaisons un moment à concevoir un paradis tout autre que celui qui effrayait Aucassin, un paradis qui ressemblerait plutôt à cet enfer où il voulait aller avec Nicolette sa douce amie, et où vont « les beaux clercs et les beaux chevaliers qui sont morts aux tournois et aux nobles guerres, et les bons sergents et les francs hommes, et les belles dames courtoises, et l'or et l'argent, et le vair et le gris, et les harpeurs et les jongleurs et les rois du siècle (1). » C'est dans ce paradis, sans doute, que retourne l'oiselet quand il prend son vol.

Notre conte a reçu de son auteur le nom de *lai;* ce nom ne lui convient pas exactement. Les lais sont de courts récits narratifs, d'origine celtique, nés de chants, malheureusement perdus dans leur forme première, que des mu-

(1) *Aucassin et Nicolette,* VI.

siciens venus du pays de Galles et de la Bretagne française répandirent au XIIe siècle dans toutes les cours d'Angleterre et de France. Bientôt le sens primitif du mot se perdit ou du moins s'élargit, et on donna le nom de *lai* à beaucoup de récits en vers, d'un caractère sentimental ou gracieux, qui n'avaient rien d'originairement breton. C'est ainsi qu'on eut le lai d'Orphée, le lai de Narcisse, le lai d'Aristote, le lai de l'épervier, d'autres encore. La plupart des lais vraiment bretons parlaient d'amour, et, à ce titre, notre petit poème, au moins par le caractère que l'auteur y a introduit, méritait une place dans cette aimable compagnie. Il la méritait d'autant plus qu'on aimait à désigner comme des *lais* les chansons des oiseaux des bois, sans doute parce que, comme les lais celtiques que chantaient les bardes ambulants, elle remplissent le cœur d'une émotion tendre, douce et mélancolique, bien que l'esprit n'en perçoive pas le sens précis.

Le *Lai de l'Oiselet* a été composé dans la première partie du XIIIe siècle. Rien ne nous permet d'en désigner ou d'en soupçonner l'auteur ; la langue indique qu'il devait être du pays intermédiaire entre l'Ile-de-France et la Picardie. Il avait un heureux génie, et, s'il n'a pas toujours eu le courage d'éviter les écueils que ne redoutaient pas assez les rimeurs du moyen âge, la prolixité inutile, l'emploi des formules banales, les rimes de pur remplissage, il a su en général revêtir sa pensée d'expressions précises et gracieuses. Son petit oiseau nous charme autant que son lourd vilain nous amuse, et ce petit poème peut être regardé comme un des joyaux les plus finement taillés de notre vieille poésie.

Il a dû avoir du succès ; sa présence dans cinq manuscrits nous l'atteste déjà. On n'en a cependant pas signalé d'imitation ancienne dans les langues étrangères, qui adoptaient si volontiers ce qui avait été composé en français, et en France même on a reproduit d'habitude

le récit du *Barlaam* ou celui de Pierre Alphonse, qui ne mêlaient pas à la piquante morale du conte les éléments étrangers ajoutés par notre lai. On doit cependant, suivant toute vraisemblance, reconnaître l'influence de ce dernier dans un joli récit dont le lai n'est sans doute pas la source unique, mais auquel il a fourni quelques traits.

Ce récit se trouve dans un des ouvrages les plus attrayants du moyen âge, ouvrage d'un caractère prétendu historique, et qui contient en effet de l'histoire, mais de l'histoire telle qu'elle courait dans le peuple et que la racontaient les jongleurs quand leurs auditeurs étaient rassasiés de chansons héroïques, de romans aventureux ou de joyeux fabliaux. Il s'agit de la *Chronique de Reims,* ou, comme l'appelle son dernier et savant éditeur, des *Récits d'un ménestrel de Reims au XIII*e *siècle.* L'auteur a écrit et sans doute d'abord parlé son livre à Reims en 1260, comme l'a parfaitement établi M. Natalis de Wailly. C'est en cette même an-

née que, d'après lui, le conte de l'oiseau servit à consoler dans sa tristesse le bon roi Louis IX. Le roi venait de perdre, à seize ans, son fils aîné, Louis, qui devait lui succéder ; il était plongé dans son deuil, et « on ne pouvait en tirer un mot. »

Atant es vous l'arcevesque Rigaut de Rouen qui le vint veoir et conforter, et mout lui disoit de bons mos de l'escriture et de la patience saint Job, et li conta un essemple d'une masenge (1) qui fu prise en une masengiere ou jardin d'un païsant. Quant li païsans la tint, si li dist qu'il la mangeroit, et la masenge respondi au païsant : « Se tu, » dist elle, « me manjues, tu ne seras gaires saoulés, car je sui une petite chosete ; mais si tu me vouloies laissier aler, je t'apenroie trois sens (2) qui t'avroient grant mestier se tu les vouloies metre a uevre. — Par foi, » dist li païsans, « et je te lairai aler. » Et

(1) Ce nom donné à l'oiseau pourrait être une réminiscence du v. 374 du lai.

(2) Le lai est seul à donner uniquement le nom de « sens » aux trois préceptes de l'oiseau ; la seconde version de la *Disciplina* emploie aussi ce mot, mais pas dès l'abord.

lasche la main, et la masenge se trait seur une branche, et fu merveilles liée de ce qu'elle fu eschapée. « Or t'apenrai, » dit la masenge au païsant, « se tu veus, mes trois sens. — Oïl voir, » dist il. — « Or escoute, » dit la masenge : « je te lo (et si le retien bien) que ce que tu tiens a tes mains que tu ne getes a tes piés (1), et que tu ne croies pas quant que tu orras, et que tu ne meines mie trop grant duel de la chose que tu ne pourras avoir ne recouvrer (2). — Que est ce ? » dist li vilain : « n'en diras tu el (3) ? Par le cuer Beu ! se je te tenoie, tu ne m'eschaperoies huimais. — En non de moi, » dit la masenge, « tu avroies droit, car j'ai en ma teste (4) une pierre precieuse aussi grosse comme uns ues de geline (5), qui bien vaut cent livres. »

(1) Ici l'accord avec le lai est incontestable, et ne peut guère être fortuit.

(2) Ici le récit s'accorde au contraire avec celui de *Barlaam*, et il est probable que notre auteur avait les deux versions dans la mémoire.

(3) Le mécontentement du vilain quand il entend les *sens* de l'oiseau n'est raconté que dans le lai (voy. ci-dessus).

(4) Notre auteur est le seul à mettre dans la tête de l'oiseau, et non dans son corps, la prétendue pierre précieuse.

(5) Cet œuf de poule provient visiblement de l'œuf d'autruche du *Barlaam*.

Quant li païsans l'oï, si debat ses poins et destire ses cheveus et demeine le plus grant duel dou monde. Et la masenge commença a rire, et li dist : « Soz vilains, mauvaisement as entendu et mis a uevre les trois sens que je t'avoie dit; saches de voir que tu iés de tous trois deceus. Tu me tenoies en ta main, si me getas à tes piés quant tu me laissas aler; et me creïs de ce que je te fis entendant que j'avoie en ma teste une pierre precieuse qui estoit aussi grosse comme uns ues de geline, et je toute ne sui si grosse; et si meines duel de moi a cui tu ne recouverras jamais, car je me garderai mieus que je ne me sui gardée. » Atant bati ses éles et s'en vola, et laissa le païsant son duel fesant. « Sire, » dist li arcevesques, « vous veez bien que vous ne pouez recouvrer a vostre fil, et bien devez croire que il est en paradis, si vous devez conforter. » Li rois vit bien et sot que li arcevesques li disoit vrai, si se conforta et oublia auques son duel (1).

M. de Wailly, dans la critique aussi sobre que judicieuse à laquelle il a soumis les récits

(1) *Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle*, publiés par N. de Wailly. (Paris, 1876), pp. 461-465. J'ai reproduit le texte de M. de Wailly avec de légères modifications qui ne portent guère que sur la forme.

de la *Chronique de Reims,* dit que ce qui choque même la vraisemblance, c'est de supposer qu'Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, ait pu essayer de consoler Louis IX de la mort de son fils en lui récitant l'apologue de la mésange et du paysan. Je ne sais si mon savant confrère ne prête pas ici involontairement aux hommes du XIIIe siècle notre façon de penser et de sentir. N'employait-on pas alors des apologues de ce genre dans les circonstances les plus sérieuses et pour les applications les plus graves ? Pourquoi un prélat n'aurait-il pas cité au roi, pour le tirer de sa douleur, un « exemple » que le célèbre prédicateur Jacques de Vitri, et beaucoup d'autres après lui, ont inséré dans leurs sermons pour porter les âmes à la piété ? Cela me paraît d'autant plus admissible qu'Eudes Rigaut était un grand conteur d'histoires et avait même, paraît-il, composé des « livres de facéties, » qui malheureusement ne nous sont pas parvenus. Il me plaît, quant à moi, de croire que les conseils du petit oiseau,

apportés du fond de l'Inde, ont pu aider saint Louis à reprendre courage dans son chagrin ; il ne faut pas oublier d'ailleurs que la grande consolation que lui donne l'archevêque, c'est, naturellement, que son fils est en paradis.

Notre lai fut publié pour la première fois par Barbazan en 1756 (1) ; d'après cette édition Le Grand d'Aussy, en 1779, en donna une traduction abrégée, dans laquelle il a notamment, et bien à tort, supprimé le trait de la pierre précieuse que l'oiseau prétend avoir dans le corps (2). Un an auparavant, Wieland avait imprimé dans le *Mercure allemand* son imitation de l'original, *Des Vœgleins Lehren,* qui se

(1) Le texte de Barbazan a été reproduit par Méon dans sa nouvelle édition des *Fabliaux et contes* (Paris, 1808), t. I, p. 114. Ce texte, sauf quelques erreurs, est lisible; il s'appuie essentiellement sur le ms. *C* comparé çà et là avec *A*.

(2) Le *Lai de l'Oiselet* se trouve à la p. 27 du t. IV de la nouvelle édition (Paris, 1829) des *Fabliaux et contes* de Le Grand d'Aussy.

lit encore avec plaisir, mais ne vaut pas à coup sûr le vieux conte français. Je n'ai pas lu les imitations de deux autres poètes, l'un allemand, Nicolay, l'autre anglais, Way (1).

(1) Voyez la note de M. Oesterley sur les *Gesta Romanorum*.

III

Le *Lai de l'Oiselet* nous est parvenu dans cinq manuscrits, qui sont tous conservés à la Bibliothèque nationale de Paris ; ces manuscrits contiennent un grand nombre d'autres pièces. Je me borne à indiquer le folio où notre poème se trouve dans chacun d'eux. Ce sont les suivants :

A. B. n. f. f. 837, f. 45. — XIIIe siècle.

B. N. Acq. 1104, f. 79. — XIIIe-XIVe siècle.

C. 25545, f. 151. — XIVe siècle.

D. 24432, f. 42. — XIVe siècle.

E. 1593, f. 169. — XIVe siècle.

Un de mes anciens auditeurs, M. Henri Deloncle, maintenant archiviste-paléographe et attaché aux archives du ministère des affaires étrangères, a bien voulu, il y a deux ans, pour une de nos conférences de l'École pratique

des hautes Études, soumettre ces cinq manuscrits à une étude extrêmement minutieuse et en relever toutes les variantes. Son travail sera, je l'espère, publié quelque jour avec le développement qu'il comporte. Je n'ai à parler ici que de la façon dont, avec l'aide de ses collations, j'ai constitué le texte. Je dirai brièvement que les cinq manuscrits remontent à deux copies différentes du manuscrit original perdu : *ABD* descendent de l'un, *C* représente l'autre, *E* paraît être le produit d'une fusion des deux. Ce qui distingue *CE* de *ABD*, c'est que l'ordre des *sens* de l'oiseau n'y est pas le même : le *sens* qui est le premier dans *CE* est le second dans *ABD*, ce qui amène naturellement à cet endroit d'assez fortes divergences. J'ai considéré l'ordre de *CE* comme l'original, parce qu'il concorde avec celui de Pierre Alphonse : dès lors l'établissement du texte était tout indiqué. La bonne leçon devait résulter de la comparaison des deux familles entre elles : je n'entre pas dans le détail de cette comparaison ;

je dirai seulement qu'elle donne comme résultat un texte qu'on peut regarder comme partout satisfaisant. En ce qui concerne les formes, qui varient dans les manuscrits divers et souvent dans un seul et même manuscrit, j'ai adopté celles qui se rapprochent le plus du français normal. Une rime (*largece* et *tece* pour le français *teche* au v. 164) fait seule difficulté : elle semble appartenir à un dialecte qui traitait le *c* autrement que le picard et que le français, dialecte dont plusieurs poèmes du moyen âge paraissent offrir des traces, mais qu'on n'a retrouvé jusqu'ici représenté par aucun patois subsistant (1). La forme *pint* pour *pin* est attestée par deux rimes ; elle est surprenante

(1) Voyez *Romania,* t. VII, p. 135; *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. II, p. 276; Tobler, *Dit dou vrai aniel*, 2e éd., p. 22. On peut supposer qu'en dehors des deux dialectes où *Francia* et *franca* donnaient respectivement *France, franche* et *Franche, franke*, il y en avait trois autres : l'un qui disait *France, franke,* l'autre qui disait *Franche, franke,* et le troisième qui disait *France, france.*

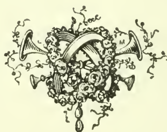
au premier abord, mais elle n'est pas sans analogues (1). En général, la langue de notre lai est très correcte, et par là même donne lieu à peu d'observations ; elle ne présente pas non plus à la lecture de difficultés sérieuses.

Les circonstances dans lesquelles se fait cette publication ne m'ont pas permis d'y apporter tout le soin que j'aurais voulu ; j'ai dû en quelques jours préparer, écrire et imprimer le texte et l'introduction. Je ne serais pas même

C'est à ce troisième (oublié dans le passage cité de la *Romania*) qu'appartiendrait notre rime, si on écrivait, comme je l'ai fait, *largece* et *tece* et non pas *largueche* et *teche*. On aurait dans ce cas affaire à une simple modification, relativement récente, du français normal : le *tch* originaire répondant à *c* latin devant *a* y serait devenu *tç;* c'est ce qui s'est produit en provençal, où le *ch* de l'ancienne langue se prononce aujourd'hui, au moins dans le dialecte d'Avignon, *tç*.

(1) Il est vrai qu'en général l'addition après l'*n* d'un *t* non étymologique a une raison qui n'existe pas ici ; elle est d'ailleurs surtout habituelle en provençal (voy. *Romania*, t. VII, p. 105 ; t. VIII, p. 110) ; mais il y a en français des exemples incontestables.

arrivé à l'exécution, toute imparfaite qu'elle est, de mon travail, si la science des autres n'était venue à mon aide. Je dois beaucoup à ceux qui avant moi ont étudié le conte indien et ses diverses formes : Loiseleur-Deslongchamps, Schmidt, Benfey, M. Oesterley, etc.; je dois plus encore aux amis qui ont mis tant d'empressement à me fournir des rapprochements, des indications, des traductions : MM. H. Deloncle, Reinhold Kœhler, Paul Meyer, Carrière, Schefer, Israël Lévi. Je les remercie tous cordialement. Je veux aussi remercier M. Georges Chamerot, qui a su imprimer ce petit livre, pour ainsi dire en quelques heures, avec autant d'élégance que de correction.





LE LAI DE L'OISELET

Il avint jadis a un tans,
Bien a passé plus de cent ans,
Qu'il estoit uns riches vilains;
De son non ne sui pas certains,
Mais riches ert de grant maniére
De prés, de bois et de riviére,
Et de quant qu'afiert a riche ome :
Se dire vos en vueil la some,

V. 3. On sait qu'en ancien français, il y avait deux cas : l'un pour le sujet, l'autre pour le régime. Dans la plupart des mots, à l'époque de notre poème, le sujet singulier prenait une *s*, le régime n'en prenait pas; le sujet pluriel n'avait pas d'*s* (dans les mots masculins seulement), le régime en avait.

7. « De tout ce qui convient à un homme riche. »

Il avoit un manoir si bel
N'a borc, n'a vile, n'a chastel,
Se le voir vos en vueil conter,
En tout le monde n'out son per,
Ne si bel ne si delitable;
Li contes vos sembleroit fable,
Qui vos en diroit la façon :
Je ne cuit que ja mais face on
Tel donjon ne si riche tor;
La riviére coroit entor,
Qui tot enclooit le porpris;
Et li vergiers qui fu de pris
Estoit d'arbres et d'eaue enclos :
Cil qui le fist ne fu pas fos,
Ains fu uns chevaliers gentis;
Après le pére l'out li fis,
Qui le vendi a cel vilain;

12. « Il n'avait pas son pareil. »
15. « Si on vous en disait. »
19. « Qui enfermait l'enceinte. »

Ainsi ala de main en main :
Bien savés que par mauvais oir
Dechiéent viles et manoir.

Li vergiers fu beaus a devise :
Erbes i out de mainte guise,
Que je ne sai mie nomer ;
Mais por voir vos puis raconter
Qu'il i avoit roses et flors
Qui getoient mout grans odors,
Et espices de tel maniére
Qu'une ame gisant en litiére
Qui malade fust et enferme
S'en alast tote saine et ferme
Por tant que el vergier geüst
Tant qu'une nuit passée fust.

28. « Les villes et les châteaux tombent en décadence quand ils viennent aux mains d'héritiers indignes. »

29. « Autant qu'on peut l'imaginer. »

36. « Une personne. »

37. « Malade et infirme. »

De bones erbes fu garnis;
Et li preeaus fu si onis
Qu'il n'i avoit ne mont ne val;
Et li arbre tuit par igal
Estoient d'un grant contre mont :
Si bel vergier n'avoit el mont.
Ja cel fruit ne demandissiés
Que vos trover n'i peüssiés,
Et si estoit il en tos tans :
Cil qui le fist fu mout sachans;
Il fu tos fais par nigromance,
Laens avoit mainte provance.

Li vergiers fu et beaus et lons,
Tos fu fais a compas reons;
En mi avoit une fontaine,
Qui bele estoit et clére et saine,

42. « Et la pelouse était si unie. »

45. « Les arbres étaient tous par le haut d'une même grandeur. »

51-2. « Par magie, et il en contenait maint spécimen. »

Et sordoit de si grant randon
Com s'ele bolist a bandon,
Et s'estoit froide come marbres;
Ombre li faisoit uns beaus arbres,
Dont les branches loins s'estendoient,
Qui sagement duites estoient;
Fueilles i avoit a plenté :
En tot le plus lonc jor d'esté,
Quant ce venoit el mois de mai,
N'i peüssiés choisir le rai
Dou soleil, tant par ert ramus;
Mout par doit estre chiers tenus,
Quar il est de tele nature
Que tos tens sa fueille lui dure :
Vens ne orés, tant ait de force,
N'en abat fueille ne escorce.

57-8. « Elle jaillissait d'un tel mouvement qu'elle semblait bouillir avec force. »

62. « Dirigées avec art. »

63. « En abondance. »

66. « Apercevoir le rayon. »

71. « Vent ni orage. »

Li pins ert deliteus et beaus.
Chanter i venoit uns oiseaus
Deus fois le jor et plus noient,
Et si sachiés a escient
Qu'il i venoit la matinée
Et l'autre fois a la vesprée.
Li oiseaus fu merveilles gens :
Mout seroit grans detriemens
Qui vos en diroit la façon ;
Il estoit mendre d'un moisson
Et pou graindre d'un roietel,
Si chantoit si bien et si bel
Loissignuels, merle, ne mauvis,
Ne l'estorneaus, ce m'est avis,
Chans d'aloe ne de calendre,

73. « Agréable et beau. »

80-1. « Vous en décrire la figure me retarderait trop. »

82-3. « Il était plus petit qu'un moineau, un peu plus grand qu'un roitelet. »

87. « Chant d'alouette ni d'alouette huppée. »

N'estoit si plaisans a entendre
Com ert li siens, bien le sachiés.
Li oiseaus fu si afaitiés
A dire lais et noveaus sons
Et rotruenges et chançons
Gigue ne harpe ne viele
N'i vausist pas une cenele.
El chant avoit une merveille,
Qu'ains nus on n'oï sa pareille :
Quar tel vertu avoit li chans
Que ja nus ne fust si dolans,
Por que l'oisel chanter oïst,
Que maintenant ne s'esjoïst
Et obliast ses grans dolors ;
Et s'ainc n'eüst parlé d'amors,
S'en fust il maintenant espris,

90-4. « Si instruit à dire des lais, des compositions musicales nouvelles, des chansons à refrain et autres, que la gigue (petit violon), la harpe et le violon ne vaudraient pas en comparaison de son chant un fruit d'églantier. »

Et cuidast estre de tel pris
Com est emperéres ou rois,
Mais qu'il fust vilains ou borjois;
Et se eüst cent ans passés,
Et en cest siecle fust remés,
S'il oïst de l'oisel le chant
Si li semblast il maintenant
Qu'il fust meschins et damoiseaus,
Et si cuidast estre si beaus
Qu'il fust amés de damoiseles,
De meschines et de puceles.
Et une autre merveille i out,
Que li vergiers durer ne pout
Se tant non que li oisillons
I venist chanter ses dous sons:
Car dou chant issent les amors
Qui en vertu tienent les flors

108. « Et qu'il fût resté au monde jusque-là. »
110. « Adolescent et jeune homme. »
114. « D'adolescentes et de jeunes filles. »

Et les arbres et tot le més ;
Mais que li oiseaus fust remés,
Maintenant li vergiers sechast
Et la fontaine restanchast,
Qui par l'oisel sont en vertu.

Li vilains cui li estres fu
I venoit deus fois par costume
Por oïr cele soatume.
A la fontaine sos le pint
Par une matinée vint,
Son vis lava a la fontaine ;
Et li oiseaus a haute alaine,
Qui ert sor le pint, li chanta
Un lai ou deliteus chant a.

121. « Et tout le domaine. »
122. « Pour peu que l'oiseau ne fût pas venu. »
124. « Se serait séchée. »
126. « A qui appartenait le domaine. »
128. « Cette douceur. »
131. « Son visage. »

Li lais est mout bons a entendre :
Exemple i porroit on bien prendre
Dont mieus en vaudroit en la fin.
Li oiseaus dit en son latin :
« *Entendés,* » *fait il,* « *a mon lai,*
« *Et chevalier et clerc et lai,*
« *Qui vos entremetés d'amors*
« *Et qui en soffrés les dolors ;*
« *Et a vos le di je, puceles,*
« *Qui estes avenans et beles,*
« *Qui le siecle volés avoir :*
« *Je vos di vraiement por voir*
« *Vos devés Dieu amer avant,*
« *Tenir sa loi et son comant,*
« *Volentiers aler au mostier,*
« *Et si oïr le Dieu mestier :*
« *Quar dou service Dieu oïr*
« *Ne puet a nului maus venir ;*

150. « Le service de Dieu. »
152. « Mal ne peut arriver à personne. »

« *Et por verité vos recort*
« *Dieus et Amors sont d'un acort.*
« *Dieus aime onor et cortoisie,*
« *Et fine Amors ne les het mie;*
« *Dieus het orgueil et fausseté*
« *Et Amors les tient en vilté;*
« *Dieus escoute bele proiére,*
« *Amors ne la met pas arriére;*
« *Dieus convoite sor tot largece,*
« *Il n'i a nule male tece :*
« *Li aver sont li envios,*
« *Et li tenant li convoitos,*
« *Et li vilain sont li mauvais,*
« *Et li felon sont li punais;*
« *Mais sens, cortoisie et onors*

153. « Je vous l'annonce en vérité. »

162. « Il n'y a en Dieu aucune mauvaise qualité. »

163-6. « Les avares (qui offensent Dieu) sont les envieux (qui offensent l'amour), et les jaloux sont les convoiteux, et les vilains sont (comme) les mauvais, et les félons (comme) les grossiers. »

« *Et loiauté maintient Amors;*
« *Et se vos a ce vos tenés,*
« *Dieu et le siecle avoir poés.* »
Ce dit li oiseaus en son chant.
Et quant voit le vilain seant
Qui desos le pint l'escoutoit,
Qui fel et envios estoit,
Si a chanté d'autre maniére :
« *Quar laisse ton corre, riviére !*
« *Donjons, peris ! tors, quar dechiés !*
« *Matissiés, flors! erbes, sechiés !*
« *Arbres, quar laissiés le porter !*
« *Ci me soloient escouter*
« *Clerc et dames et chevalier*
« *Qui la fontaine avoient chier,*
« *Qui a mon chant se delitoient,*
« *Et par amors mieus en amoient,*

176. « Cesse donc de courir ! »
178. « Flétrissez-vous, fleurs ! »
179. « Cessez de porter (des feuilles) ! »
180. « Ici avaient l'habitude de m'écouter. »

« *Si en faisoient les largeces,*
« *Les cortoisies, les proeces,*
« *Maintenoient chevalerie.*
« *Or m'ot cil vilains pleins d'envie,*
« *Qui aime assés mieus le denier*
« *Qu'il ne face le donoier.*
« *Cil me venoient escouter*
« *Por deduire et por mieus amer*
« *Et por lor cuers mieus aaisier ;*
« *Mais cist i vient por mieus mangier !* »

Quant ce out dit, si s'en vola.
Et li vilains qui remest la
Pense, se il le pooit prendre,
Assés tost le porroit chier vendre,
Et se vendre ne le pooit
En jaiole le meteroit,

189-90. « Qui aime bien mieux les écus qu'il ne fait la galanterie. »

193. « Et pour mettre leurs cœurs plus en joie. »

196. « Qui resta là. »

200. « En cage. »

Si li chanteroit tart et tempre.
Son engin a fait, si l'atempre,
Et enquiert et guaite et porvoit
Tant que les branches aperçoit
Ou cil s'aseoit plus sovent :
Iluec fait las, si les i tent,
Mout a bien sa chose atemprée.
Et quant ce vint a la vesprée,
Li oiseaus ou vergier revint ;
Et quant il s'asist sor le pint
Si fu maintenant pris au las.
Li vilains, li chetis, li las,
Monte a mont : l'oisillon aert.
« Tel loier a qui vilain sert, »
Fait li oiseaus, « ce m'est avis.
« Mal avés fait qui m'avés pris :

201. « Au matin et au soir. »
202. « Il fait son piège, et l'arrange. »
207. « Arrangé son affaire. »
211-2. « Le rien qui vaille, le misérable, monte en haut, saisit l'oiseau. »

« *En moi a povre raençon.*
« — *Ains en avrai mainte chançon,* »
Fait li vilains, « *de ceste prise.*
« *Servi avés a vo devise,*
« *Or servirés a ma partie.*
« — *Ceste cheance est mal partie,*
« *J'en ai le peior a moi pris.*
« *Je suel avoir a mon devis*
« *Champaigne, bois, riviére et prés :*
« *Or ier en jaiole enserrés,*
« *Ja mais n'avrai deduit ne joie ;*
« *Je soloie vivre de proie :*
« *Or me donra l'on a mangier*

217. « Je n'ai qu'une pauvre rançon. »

220-1. « Vous avez fait le service qui vous plaisait, maintenant vous servirez à ma volonté. »

222-3. « Ce coup (de dés) est mal partagé; j'en ai le plus mauvais point. »

224-5. « J'avais à ma volonté campagne. »

226. « Je serai enfermé en cage. »

228. « Vivre de ce que je conquérais à l'aventure. »

« *Si com un autre prisonier.*
« *Laissiés moi aler, beaus amis,*
« *Et bien soiés seürs et fis*
« *Ja en prison ne chanterai.*
« *— Par foi, et je vos mangerai :*
« *Ja par autre tor n'en irés.*
« *— En moi povre repast avrés,*
« *Quar je sui lasches et petis :*
« *Ja n'en acroistra vostre pris*
« *Se vos ociés tele rien.*
« *Laissiés m'aler, si ferés bien :*
« *Pechié ferés se m'ociés.*
« *— Certes por noient en parlés,*
« *Car com plus proiés en seroie*
« *Sachiés que je meins en feroie.*
« *— Certes,* » *fait li oiseaus,* « *c'est drois,*

232. « Sûr et certain. »

237. « Petit et sans consistance. »

238-9. « Votre honneur ne sera pas accru si vous tuez un être pareil. »

« Car ainsi l'aporte la lois :
« Douce raisons vilain aïre,
« Mainte fois l'avons oï dire.
« Mais uns dis nos enseigne et glose :
« Besoins fait faire mainte chose.
« Ma force ne m'i puet tenser ;
« Mais se vos me laissiés aler,
« De trois sens vos feroie sage
« Qu'ainc ne sout on de vo lignage,
« Si vos porroient mout valoir.
« — Se seurté en puis avoir, »
Fait li vilains, « tost le ferai.
« — Tel fiance come je ai, »
Fait li oiseaus, « vos en creant. »
Et cil le lait aler a tant.

Li oiseaus sor l'arbre s'en vole,

246. « Un doux langage irrite un vilain. »
251. « Ma force ne peut ici me protéger. »
256. « Si je puis en avoir une bonne sûreté. »
258-9. « Je vous donne toute la foi que j'ai. »

Qui eschapés fu par parole :
Mas estoit et tos hericiés,
Car laidement fu manoiés,
Tenus out esté contre laine;
A son bec ses plumes ramaine
Et rasiet au mieus que il puet.
Li vilains, cui savoir estuet
Les trois sens, le semont qu'il die.
Li oiseaus fu pleins de voisdie,
Si li dist : « Se tu bien entens,
« *Aprendre porras un grant sens :*
« Ne croi pas quant que tu os dire. »
Li vilains fronce le nés d'ire,
Et dit : « Je le savoie bien.
« *— Beaus amis, donques le retien,*

263. « Il était mal en point. »
265. « A contre-poil. »
268. « A qui il faut savoir. »
269. « L'invite à parler. »
270. « Plein de ruse. »
273. « Tout ce que tu entends dire. »

« Garde que tu ne l'oblier.
« — Or me puis je bien apenser, »
Fait li vilains, « de sens aprendre!
« Musage me fais a entendre,
« Qui ce me rueves retenir.
« Je te voudroie ja tenir :
« Bien sai quant tu m'eschaperoies
« Ja mais autrui ne gaberoies.
« Mais je m'en vois a tart vantant;
« Cestui sai bien : di l'autre avant.
« — Enten i bien, » fait li oiseaus ;
« Li autres est et bons et beaus :
« Ne pleure pas ce qu'ainc n'eüs. »
Li vilains ne fu mie mus,

277. « Fais attention à ne pas l'oublier. »
280. « Tu te moques de moi, en me demandant de retenir cela. »
284. « Tu ne te moquerais plus de personne. »
285. « Mais je me vante trop tard. »
289. « Ce que tu n'as jamais eu. »
290. « Ne fut pas muet. »

Ains respondi par felonie :
« *Tu m'as ta fiance mentie.*
« *Trois sens me devoies aprendre,*
« *Si com tu me feïs entendre,*
« *Qu'onques ne sout tos mes lignages ;*
« *Mais de ce est tos li mons sages :*
« *Il n'est si fos n'onques ne fu*
« *Qui plorast ce qu'ainc n'out eü.*
« *Tu m'as mout largement menti.* »
Et li oiseaus lui respondi :
« *Veus tu donc que jes te redie,*
« *Si que tu nes oblies mie?*
« *Vos entendés tant au plaidier*
« *Que peor ai de l'oblier :*
« *Je cuit que ja nes retendrés.*

291. « Avec irritation. »

296. « Mais tout le monde sait cela. »

301-5. « Veux-tu que je te les redise, en sorte que tu ne les oublies pas ? Vous vous occupez tant de parler que j'ai peur que vous ne les oubliiez. Je crois que vous ne les retiendrez pas. »

« — Je les sai mieus de vos assés, »
Fait li vilains, « de grant piece a.
« Dehé qui gré vos en savra
« D'aprendre ce dont il est sages !
« Je ne sui mie si sauvages,
« Par mon chief, com vos me tenés.
« Por ce se m'estes eschapés,
« M'alés vos ore ainsi gabant ;
« Mais se vos me tenés convant,
« Vos m'aprenderés l'autre sen,
« Car des deus ai je bien l'asen.
« Or le dites a vo voloir,
« Car sor vos n'ai point de pooir :
« Dites qués est il, si l'orrai.
« — Entent i bien, sil te dirai :
« Li tiers est tés, qui le savroit

307. « Il y a longtemps. »
308. « Au diable qui vous en saura gré. »
314. « Si vous tenez votre promesse. »
316. « J'ai bien la connaissance des deux premiers. »

« Ja mais povres on ne seroit. »
Mout durement s'en esjoï
Quant la vertu dou sen oï,
Et dist : « Cestui m'estuet savoir,
« Que durement tent a l'avoir. »
Qui li veïst l'oisel coitier!
« Il est, » fait il, « tans de mangier ;
« Quar le me dites errantment. »
Et quant li oisillons l'entent,
Si dit : « Je te chasti, vilains,
« *Que* ce que tu tiens en tes mains
« Ne gietes pas jus a tes piés. »
Li vilains fu mout corrociés ;
Et quant il s'est teüs grant pose,
Si dist : « N'estoit ce autre chose?
« Ce sont adevinail d'enfant ;

325-6. « Il me faut savoir celui-là, car je convoite fortement l'argent. »

327. « Il fallait le voir presser l'oiseau! »

329. « Dites-le-moi donc promptement. »

331. « Je te recommande. »

337. « Ce ne sont que des devinettes d'enfant. »

« *Quar je sai bien a esciant*
« *Tés est povres et soffraitos*
« *Qui aussi bien le set com vos.*
« *Menti m'avés et engignié :*
« *De quant que m'avés enseignié*
« *Estoie je sages devant.* »
Li oiseaus respont maintenant :
« *Par foi, se tu cel sen seüsses,*
« *Ja laissié aler ne m'eüsses;*
« *Quar si tu m'eüsses tué,*
« *Si com tu eüs en pensé,*
« *Ja mais ne fust jors, par mes ieus,*
« *Qu'il ne t'en fust durement mieus.*
« *— A! por Dieu, que sés tu donc faire?*
— Ahi! fel vilain de put aire,
« *Tu ne sés qu'il t'est avenu :*

339. « Pauvre et indigent. »

349-50. « Il n'est pas de jour où tu ne t'en fusses trouvé bien mieux. »

352. « Méchant vilain de mauvaise race. »

« *Il t'est durement mescheü;*
« *Il a en mon cors une piére*
« *Qui tant est precieuse et chiére,*
« *Bien est de trois onces pesans,*
« *La vertu en li est si grans,*
« *Qui en son demeine l'avroit*
« *Ja rien demander ne savroit*
« *Que maintenant ne li fust preste.* »
Quant li vilains entendi ceste,
Debat son pis, deront ses dras,
Et se claime chetif et las,
Son vis a ses ongles depiece.
Li oiseaus en fait grant leece,
Qui de sor l'arbre l'esgardoit;

354. « Il t'est arrivé un bien grand malheur. »

358-61. « La vertu qui est en elle est si grande que celui qui l'aurait en sa possession ne saurait rien souhaiter qui ne fût aussitôt devant lui. »

362. « Cette parole. »

363. « Il bat sa poitrine, déchire ses habits. »

365. « Déchire son visage avec ses ongles. »

366. « L'oiseau en fait grande joie. »

Tant a atendu que il voit
Qu'il a tos ses dras depeciés
Et qu'il s'est en mains lieus bleciés;
Puis lui a dit : « Chetis vilains,
« Quant tu me tenis en tes mains,
« G'iére plus legiers d'un moisson,
« D'une masenge ou d'un pinçon,
« Qui ne poise pas demie once. »
Cil qui de felonie gronce
Li dist : « Par foi, vos dites voir.
— Vilains, or pues tu bien savoir
Que de la piére t'ai menti.
— Or le sai je, » fait il, « de fi;
Mais certes or ains le cuidai.
— Vilains, or en droit prové t'ai
« De cel sen que pas nel savoies;
« Et de ce que tu me disoies

373. « Qu'un moineau. »
376. « Grogne. »
381. « Tout à l'heure je l'ai cru. »
382. « Je t'ai prouvé à l'instant. »

« *Nus n'est si fos n'onques ne fu*
« *Qui plorast ce qu'ainc n'out eü,*
« *Maintenant, ce m'est vis, ploras*
« *Ce qu'ainc n'eüs, ne ja n'avras ;*
« *Et quant me tenis en tes las,*
« *Qu'en mains eüs as piés ruas.*
« *Des trois sens estes abosmés :*
« *Beaus amis, or les retenés ;*
« *Il fait bon aprendre bon mot.*
« *On dit que tés n'entent qui ot*
« *Et tés parole par grant sens*
« *Qui en soi a pou de porpens ;*
« *Tés parole de cortoisie*
« *Qui ne la savroit faire mie,*
« *Et tés cuide estre bien senés*

387. « Il me semble. »
391. « Tu es confondu. »
394. « Tel ne comprend pas qui entend. »
396. « Peu de réflexion. »
399-40. « Pense être bien sensé, qui se conduit en fou. »

« Qui a folie est assenés. »

Quant ce out dit, si s'en vola
Et de tel eür s'en ala
Qu'ainc puis el vergier ne revint :
Les fueilles cheïrent dou pint,
Li vergiers failli et secha,
Et la fontaine restancha ;
Li vilains perdi son deduit.
Or sachent bien totes et tuit
Li proverbes dit en apert :
Cil qui tot convoite tot pert.

402. « Il s'en alla par telle destinée. »
404. « Tombèrent. »
406. « Tarit. »
408. « Toutes et tous. »
409. « Ouvertement. »



IMPRIMÉ

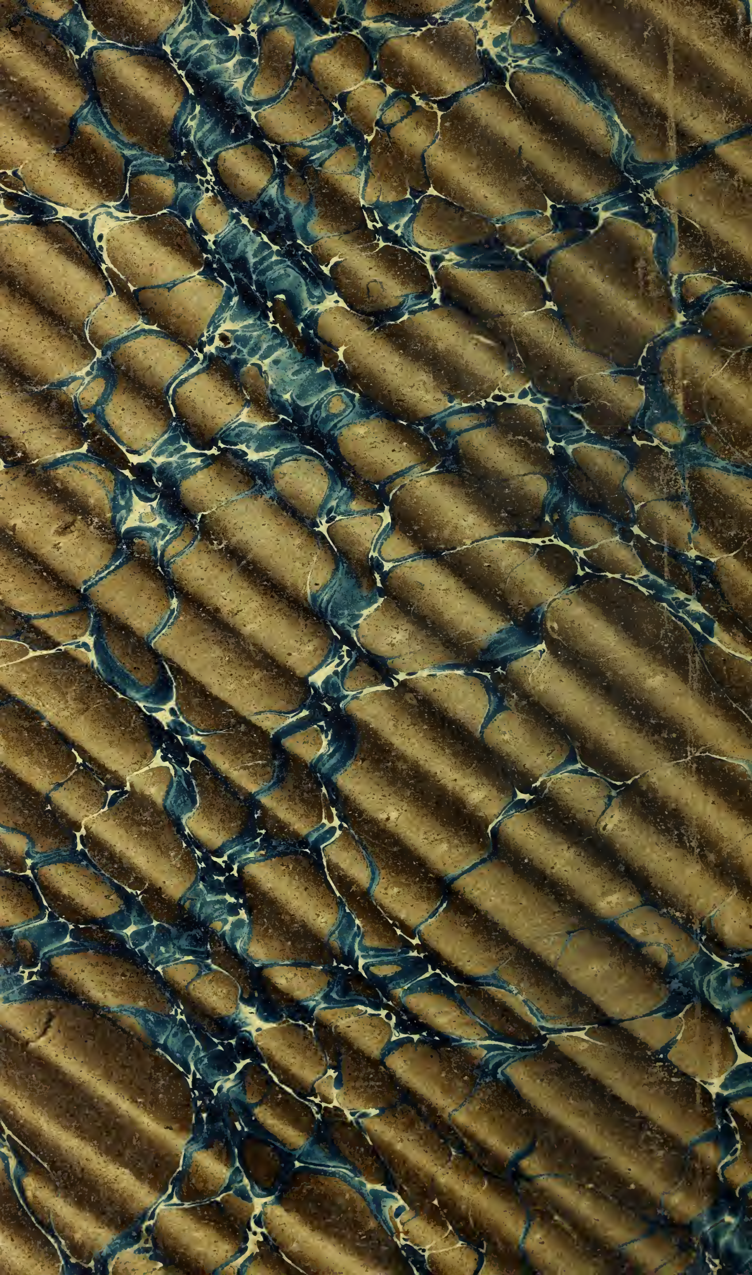
PAR

GEORGES CHAMEROT

19, rue des Saints-Pères, 19

PARIS

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 16025.






UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 069205679